

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 23 JUIN 2016 à 18 H 30

PROCES VERBAL

PRESENTS : AURION Rémy, BAGHDASSARIAN Patrick, BANCK Daniel, BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BEROUJON Angèle, BRAILLON Jean-Claude, BRAYER Daniel, BURLOT Pierre-Yves, CHARBONNEL Claire, CHEVALIER Armelle, de CHALENDAR Yves, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, EPINAT Sylvie, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GAIDON Alain, GAUTHIER GUDIN Régine, GLANDIER Martine, GREVOZ Georges, GROS Yves, HYVERNAT Agnès, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LEBAIL Danièle, LIEVRE Daniel, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LONGEFAY Marie-Claude, MANDON Olivier, ORIOL Florian, PARLIER Frédérique, , PERRUT Bernard, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine, REGAUDIAT Christian

ABSENTS EXCUSES : GAUTHIER Andrée, LUTZ Sophie (pouvoir à Bernard PERRUT), ALLAIN MONNIER Ghyslaine (pouvoir à Maurice LIEVRE), ARVIS Frédéric, BARRY Didier, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel (pouvoir à Thomas RAVIER), CHARRIN Olivier, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice (pouvoir à Jean-Pierre REVERCHON), GASQUET Jean-Paul (pouvoir à GAUTHIER GUDIN Régine) , PERRIN Nicole (pouvoir à Yves GROS), ROCHE Petrus (pouvoir à Armelle CHEVALIER), LONGEFAY Fabrice, THIEN Michel, JACQUEMET Marie-Camille

Assistaient : Patrick PHULPIN/DGS
Jean-Yves NENERT/Directeur adjoint CAVBS
Oriane BRIAND/Directrice des Finances

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, observations par rapport au compte rendu du dernier conseil communautaire.

En l'absence de remarques, d'observations le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur RAVIER est désigné en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le président demande le rattachement d'une délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire concernant une avance de trésorerie de la communauté d'agglomération à la SAMDIV.

Il précise également que le rapport 4.1 a été modifié sur la question du contrat cadre "prestations d'action sociale" qui a été retirée. Le rapport modificatif a été distribué à l'ensemble des conseillers.

- I - ADMINISTRATON GENERALE

1.1. Modification de la délibération du 24 avril 2014 fixant le nombre « d'autres membres du bureau »

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211. 10 du code général des collectivités territoriales, le bureau est composé du président (membre de droit), des vice-présidents (membres de droit) et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Par délibération en date du 24 avril 2014 dûment rendue exécutoire, le conseil communautaire a décidé de fixer à quatorze le nombre des autres membres du bureau.

Il est proposé de modifier cette délibération et de porter le nombre des autres membres du bureau de 14 à 15.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide de modifier la délibération n° 14/089 du 24 avril 2014 fixant à 14 le nombre « d'autres membres du bureau » et de porter le nombre « d'autres membres du bureau » à 15.

1.2. Désignation d'un représentant à la commission culture

Il est rappelé que Madame Axelle JACQUEMONT représentait la commune de Villefranche à la commission « culture » de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Madame Axelle JACQUEMONT démissionnaire, il convient, par conséquent, de procéder à la désignation d'un autre représentant de la commune de Villefranche à cette commission.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder à la désignation de Madame PARLIER pour représenter la commune de Villefranche au sein de la commission « culture » de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

1.3. Désignation d'un représentant de la CAVBS à la commission de suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Il est rappelé que Madame Axelle JACQUEMONT était membre de la commission de suivi de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Madame JACQUEMONT, démissionnaire, il convient de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder à la désignation de Madame Frédérique PARLIER en tant que membre de la commission de suivi de l'aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La commission consultative est donc constituée comme suit :

- *le préfet ou son représentant ;*
- *Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;*
- *Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant.*
- *Les représentants élus de la CAVBS :*
 - *M. FAURITE – Président de la Commission*
 - *Mme BERTHOUX*
 - *M. RAVIER*
 - *M. MANDON*
 - *M. BANCK*
 - *M. BARRY*
 - *Mme PARLIER*
- *Un représentant de la CCI : M. Jean-Luc LAFOND*
- *Un représentant de la Chambre des métiers : M. Gilles GIROUD*
- *2 représentants du patrimoine culturel ou environnemental local : M. BACOT, M. BRANCHE*

L'architecte des bâtiments de France assiste avec voix consultative aux réunions de la commission.

1.4. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

1 - Décisions du Président

- **Marchés Publics**

- **Le 21 avril 2016**

Marché de diagnostic en vue de travaux de réhabilitation du centre aquatique « Le Nautile » attribué au groupement GIRUS / 107 ARCHITECTURE domicilié à Vaulx-en-Velin (69) pour un forfait de rémunération de 40 000,00 euros hors taxes

- **Le 27 avril 2016**

Marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif du site industriel ONTEX attribué au groupement Philippe REACH / DOUCERAIN / FRAIRO / GL / CUBIC / 2CGB domicilié à Lyon (69) pour un forfait de rémunération de 109 930,13 euros hors taxes.

- **Le 27 avril 2016**

Marché de mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif du site industriel ONTEX attribué au cabinet DE VIRIS Conseil domicilié à Marcy l'Etoile (69) pour un montant global et forfaitaire de 4 385,00 euros hors taxes.

- **Le 27 avril 2016**

Marché de mission de contrôleur technique pour les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif du site industriel ONTEX attribué à la société QUALICONSULT domiciliée à Saint Didier au Mont d'Or (69) pour un montant global et forfaitaire de 5 200,00 euros hors taxes.

➤ Le 27 avril 2016

Marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de réaménagement du Centre funéraire – Crématorium de Gleizé attribué au groupement AB2C / ABAC / INFLUENCES / GENIE ACOUSTIQUE / ETIC domicilié à Le Bois d'Oingt (69) pour un forfait de rémunération de 44 511,00 euros hors taxes.

➤ Le 4 mai 2016

Marché à bons de commande de travaux neufs et d'entretien de voirie attribué à la société AXIMA Centre domiciliée à Villefranche-sur-Saône (69) pour un montant maximum de commande de 900 000,00 euros hors taxes par an.

➤ Le 13 mai 2016

Marché de remise en état d'une benne à ordures ménagères attribué à la société FAUN ENVIRONNEMENT domiciliée à Guilherand Granges (07) pour un montant de 15 009,40 euros hors taxes.

➤ Le 23 mai 2016

Avenant n° 2 au marché de location et maintenance de photocopieurs numériques ayant pour objet l'intégration d'un photocopieur à l'école de musique de Cogny pour un montant de 1 067,15 euros hors taxes

➤ Le 25 mai 2016

Avenant n° 4 au marché de travaux extérieurs portant sur la réhabilitation du quartier Troussier à Villefranche-sur-Saône (lot n° 3) ayant pour objet la suppression de la plantation de neuf arbres fruitiers et l'ajout de cinq portillons et de trois portails pivotants pour un montant de 3 413,00 euros hors taxes.

➤ Le 9 juin 2016

Marchés à bons de commande de travaux d'extension, renforcement et renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable attribués :

- Le lot n° 1, au groupement RAMPA TP / STRACCHI / SOBECA domicilié à Lyon (69) pour un montant maximum de commande de 700 000,00 euros hors taxes par an.
- Le lot n° 2, à la société CHOLTON domiciliée à Saint Maurice sur Dargoire pour un montant maximum de commande de 600 000,00 euros hors taxes par an

➤ Le 9 juin 2016

Avenant n° 2 au marché à bons de commande de fourniture de matériels et de produits d'entretien à usage domestique (lot n° 2 : Produits d'entretien durables) ayant pour objet :

- L'allongement de sa durée de 3 mois
- L'augmentation du montant maximum annuel du marché de 1 500,00 euros hors taxes.

• Finances

➤ Le 30 mai 2016

Modification de la régie d'avances au sein du Contrat de Ville pour le Fonds d'Initiatives Locales.

2 – Délibérations du bureau

➤ Le 9 mai 2016

Assainissement - Service Etudes et Travaux : Travaux d'assainissement rue Saint Exupéry – Reprise définitive de la chaussée – convention avec la commune de Villefranche-sur-Saône.

- Le 17 mai 2016
Autorisation donnée au Président de le signer un acte constituant une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable
- Le 17 mai 2016
Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un atelier à CREACITE avec l'entreprise « 21 degrés sud »
- Le 17 mai 2016
Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un atelier à CREACITE avec l'entreprise « Motion Engineering »
- Le 17 mai 2016
Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un bureau à CREACITE avec l'entreprise « My Angel »
- Le 17 mai 2016
Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un bureau-Atelier à CREACITE avec l'entreprise « CKEL Partners »
- Le 13 juin 2016
Affaires économiques : Acquisition parcelles Champ de Cruy – commune de LIERGUES – autorisation donnée au Président de signer
- Le 13 juin 2016
Petite Enfance : autorisation donnée au Président de signer la convention d'objectifs avec l'association « multi accueil la Turbulette de Saint-Georges-de-Reneins ».
- Le 13 juin 2016
Petite Enfance : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées pour le financement du multi accueil petit enfance « la vallée des p'tits bouchons » à Liergues.
- Le 13 juin 2016
Petite Enfance : modification des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant – autorisation de signer
- Le 13 juin 2016
Cohésion sociale : autorisation donnée au Président de signer les conventions annuelles d'objectifs dans le cadre de la politique de la ville et de cohésion sociale 2016

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.
Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.***

- II - FINANCES

Avant d'aborder les questions financières, Monsieur le Président rappelle que le rôle du conseil communautaire est d'arrêter les comptes. C'est la reconnaissance pour les élus et les services de la bonne exécution des 8 budgets de l'agglomération votés par le conseil.

Monsieur DUTHEL dit qu'il va commencer cette présentation malgré l'absence de Monsieur le trésorier qui n'est pas encore arrivé. Il dit ne pas savoir s'il va être présent.

2.1. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget principal

Le compte administratif du **budget principal 2015** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 53 502 307,34 €
- Dépenses : 46 915 977,82 €
Solde de la section de fonctionnement : + 6 586 329,52 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 16 888 628,35 €
- Dépenses : 12 668 184,12 €
Solde de la section d'investissement : + 4 220 444,23 €

- Reports de recettes : 246 911,73 €
- Reports de dépenses : 2 880 933,89 €
Solde des reports : - 2 634 022,16 €

Résultat d'investissement y compris reports : 1 586 422,07 €

- Résultat de clôture 2015 : 8 172 751,59 €

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement : 46 915 977,82 €

chap itre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n	Evolution CA 2015/ CA 2014 en %
011	Charges à caractère général	7 595 160,73	8 693 959	7 517 559,10	86,5%	-1,0%
012	Charges de personnel et assimilés	10 187 527,81	13 362 420	13 093 408,54	98,0%	28,5%
014	Atténuation de produits	14 513 840,99	14 597 796	14 454 778,68	99,0%	-0,4%
65	Autres charges de gestion courante	9 634 644,18	9 321 065	8 907 650,28	95,6%	-7,5%
66	Charges financières	325 355,60	360 697	317 173,06	87,9%	-2,5%
67	Charges exceptionnelles	27 253,75	48 790	14 650,35	30,0%	-46,2%
68	Provisions		89 740	89 740,00	100,0%	
Total des dépenses réelles		42 283 783,06	46 474 467	44 394 960,01	95,5%	4,99%
023	virement à la section d'investissement		4 681 613			
042	opérations d'ordre entre sections	2 363 555,08	2 500 000	2 521 017,81		
total		44 647 338,14	53 656 080	46 915 977,82		

Recettes de fonctionnement : 53 502 307,34 €

chap itre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n	evolution CA / CA
013	Atténuation de charges	203 216,70	540 650	614 091,41	113,6%	202,2%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 652 303,10	4 329 818	4 531 987,82	104,7%	70,9%
73	impôts et taxes	29 606 176,87	30 507 719	30 469 133,26	99,9%	2,9%
74	Dotations, subventions et participations	15 506 839,76	14 025 760	13 555 786,42	96,6%	-12,6%
75	Autres produits de gestion courante	148 829,11	269 131	175 051,32	65,0%	17,6%
77	Produits exceptionnels	192 522,47	90 412	255 975,52	283,1%	33,0%
Total de recettes réelles		48 310 468,43	49 763 490	49 602 025,75	99,7%	2,67%
042	opérations d'ordre entre sections	57 566,19	65 000	72 691,15		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	5 799 192,23	3 827 590	3 827 590,44		
TOTAL		54 167 226,85	53 656 080	53 502 307,34		

Dépenses d'investissement (y compris reports) : 15 549 118,01 €

chap itre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
20	Immobilisation incorporelles		50 000	0	
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000	800 000	800 000	100,0%
21	Immobilisations corporelles		51 410	0	
23	Immobilisation en cours	33 114,00	3 290 768	0	
	Opérations d'investissement	5 957 927,76	10 372 423	4 881 427,76	47,1%
TOTAL DES DEPENSES d'EQUIPEMENT		6 991 041,76	14 564 601	5 681 427,76	39,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 466 212,50	6 658 500	6 339 613,25	95,2%
26	participations et créances rattachées		318 314	318 313,68	100,0%
Total des dépenses réelles		13 457 254,26	21 541 415	12 339 354,69	57,3%
040	opérations de transferts entre sections	57 566,19	65 000	72 691,15	
041	opérations patrimoniales		259 000	256 138,28	
total		13 514 820,45	21 865 415	12 668 184,12	
	Restes à réaliser	3 707 457,16		2 880 933,89	
TOTAL Y compris Restes à réaliser		17 222 277,61		15 549 118,01	

Recettes d'investissement (y compris reports) : 17 135 540,08 €

chap itre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
13	subventions d'investissement reçues	944 953,22	910 540	1 271 942,57	139,7%
16	emprunts et dettes assimilées	5 532 680,00	5 400 000	5 334 770,00	98,8%
23	immobilisation en cours	45 000,00		1 399,55	
total des recettes d'équipement		6 522 633,22	6 310 540	6 608 112,12	104,7%
10	dotations, fonds divers et réserves	847 199,91	1 064 764	557 661,64	52,4%
1068	excédent de fonctionnement capitalisés	1 931 114,79	5 692 298	5 692 298,27	100,0%
165	dépôts et cautionnement recus	3 720,00	5 000	0,00	
27	autres immobilisations financières	19 017,51		1 200,00	
024	produits des cessions d'immobilisations	0,00	100 000		0,0%
Total des recettes réelles d'investissement		9 323 685,43	13 172 602	12 859 272,03	97,6%
021	virement de la section de fonctionnement		4 681 613		
040	opérations d'ordre entre sections	2 363 555,08	2 500 000	2 521 017,81	
041	opérations patrimoniales		259 000	256 138,28	
TOTAL		11 687 240,51	20 613 215	15 636 428,12	
R001	solde d'excution reporté	3 079 780,17	1 252 200	1 252 200,23	
TOTAL		14 767 020,68	21 865 415	16 888 628,35	
	Restes à réaliser	355 558,66		246 911,73	
TOTAL Y compris Restes à réaliser		15 122 579,34	21 865 415	17 135 540,08	

Principales tendances du compte administratif 2015

Il est à noter que le compte administratif 2015 reflète les évolutions intervenues en 2015 dans le périmètre des compétences de l'agglomération.

Il enregistre ainsi l'élargissement de l'exercice de la compétence petite enfance, avec la gestion par l'agglomération de 11 structures d'accueil supplémentaires en 2015, ainsi que le retour en année pleine de la compétence scolaire aux communes.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 4.99 % par rapport au compte administratif 2014, tandis que les recettes réelles progressent à un rythme de 2.67 %, rythme inférieur à celui des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent ainsi à 44 394 960,01 €, en progression de + 2 111 176,95 €, tandis que les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 602 025,75 € et progressent de + 1 291 557,32 €.

La croissance des recettes réelles reste fortement impactée par la baisse des dotations de l'Etat en 2015, dotations qui diminuent de 1 025 047 € (- 9.1 % en 2015 par rapport à 2014). Hors dotations de l'Etat les recettes réelles de fonctionnement de l'agglomération enregistrent une hausse de 6,26 %, soit + 2 316 604 €, légèrement supérieure à la progression des dépenses de fonctionnement.

Comme tenu de ces évolutions, **l'épargne brute** (correspondant à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, hors produit des cessions immobilières (183 060 €) s'établi à 5 024 005,74 €.

Elle évolue à la baisse (- 14.8 %), avec une réduction de - 874 078 € mais reste supérieure à la prévision, compte tenu d'une réalisation des dépenses réelles inférieure à la prévision (taux de réalisation de 95.5 %).

L'épargne nette (épargne brute déduction faite des charges de remboursement du capital de la dette) est ainsi de 4 022 882,49 €. Elle **représente 8.1 % des recettes réelles de fonctionnement**. Elle enregistre cependant une baisse conséquente par rapport à 2014, année où le niveau de l'épargne nette représentait 10,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 12 339 354,69 euros, dont 8 562 361,65 € de dépenses d'équipement (y compris reports 2 880 933,89 €).

Le taux de réalisation des opérations d'équipement est de 47.1 %, et 74.8 % compte tenu des reports, supérieur à celui de l'exercice passé (avec respectivement 39.5 % et 64.1 %). Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 859 272,03 €, auxquelles s'ajoutent les reports (246 911,73 €), soit un total de 13 106 183,76 €.

Compte tenu du niveau de dépenses et recettes, et conformément au budget prévisionnel, l'exercice n'a pas nécessité de recourir à l'emprunt cette année.

L'encours de la dette du budget principal passe ainsi de 13 556 249,01 € fin 2014 à 13 244 911,91 € fin 2015. **La capacité de désendettement** (ratio encours de la dette /épargne brute, mesurant le nombre d'années d'épargne nécessaires pour assurer le remboursement de la dette) **progresses légèrement** (2,64 ans contre 2,30 fin 2014), et reste à un niveau inférieur au niveau d'alerte (10 à 12 ans).

Résultat de l'exercice

Compte tenu des reports de résultat de l'exercice passé, l'exercice se conclut avec un résultat positif de 8 172 751 €.

Ce résultat positif se traduit par un fonds de roulement conséquent. Il est essentiellement lié à la reprise d'excédents d'investissement passés cumulés. Ces excédents ont conduit à l'ouverture de crédits d'investissement en réserve (hors opération) non réalisés, alimentant ainsi le fonds de roulement.

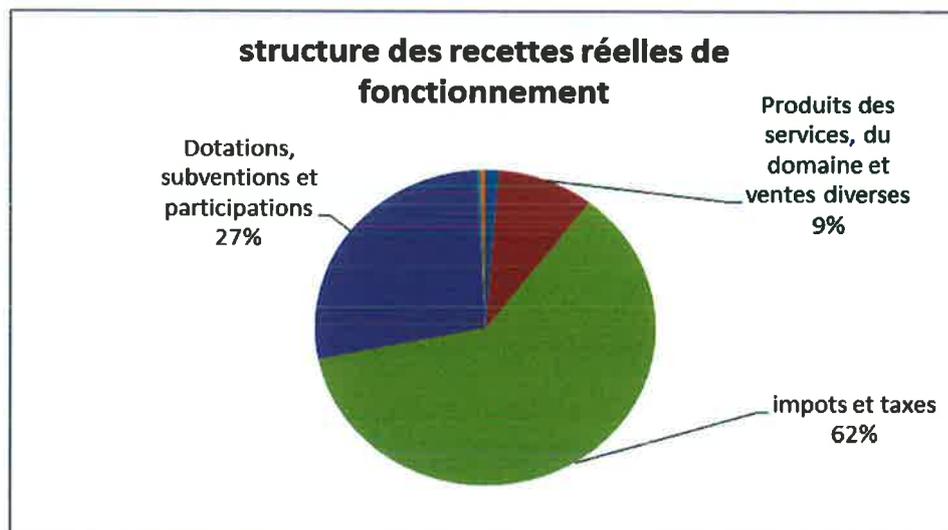
Cette situation ne doit pas masquer la réduction des marges de manœuvre de l'agglomération et la nécessaire attention à porter à ses équilibres fondamentaux : l'épargne de la section de fonctionnement, dans un contexte de poursuite de la réduction des dotations de l'Etat, devra demeurer suffisante pour assurer le remboursement de la dette et l'autofinancement d'une part des dépenses d'investissement.

I - La section de fonctionnement

A - Les recettes de fonctionnement : 53 502 307,34 €

Les recettes réelles : 49 602 025,75 €

La structure des recettes de fonctionnement est la suivante :



Globalement, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2.67 %. Elles s'élèvent à 619,21 € par habitant en 2015, un niveau inférieur à la moyenne des agglomérations (650 € /hab en 2014) (source : observatoire Caisse d'épargne- AdCF).

Tous les postes progressent, à l'exception des dotations et participations, principalement sous l'effet de la baisse des dotations de l'Etat.

Le détail de chapitre de recettes est le suivant :

Chapitre 013 : atténuations de charges : 614 091,41 €

Ce chapitre enregistre les remboursements perçus par l'agglomération sur les rémunérations du personnel, en provenance de l'assurance du personnel. Il progresse en lien avec l'augmentation du personnel en 2015.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine et ventes diverses : 4 531 987,82 €, en progression de 70.9 % (+ 1 879 684,72 €)

Ce poste enregistre les recettes relatives aux services publics : conservatoire, Musée, structures petite enfance, cimetière, et le remboursement de personnel des budgets annexes notamment.

Les principales recettes et évolutions de ce chapitre sont les suivantes :

Secteur petite enfance : 2 776 012 € (+ 1 876 101,08 €, expliquant la quasi-totalité de la progression du chapitre) Ces recettes représentent 61.3 % des recettes des services et du domaine, et auront vocation à progresser en 2016, compte tenu du rythme de versement décalé des subventions de la CAF et de leur perception sur la base d'une année pleine à partir de 2016.

Autres services : 1 173 106,32 €

La quasi-totalité des autres services publics voient les recettes progresser : conservatoire (+ 4.3 % sous l'effet des participations des élèves, augmentées de la subvention en provenance de la CC Saône Dombes pour prise en charge des élèves extérieurs), restauration scolaire (+ 132 210 € suite au changement d'imputation avec l'évolution des modalités de gestion et la mise en place du marché public), cimetières (+ 8.11 %). Les musées enregistrent une réduction modérée des recettes (- 2 818.6 € (-9.9 %).

remboursements de frais de personnel des budgets annexes : 582 869 €.

Ils représentent 12,8 % de ce chapitre et progressent de 1.55 % (+ 5 221.3).

Secteur transports : ce secteur ayant fait l'objet d'un transfert de sa gestion au SYTRAL, les recettes sont nulles en 2015 et baissent de - 125 128 €, (après le solde perçu en 2014 pour la mise à disposition de personnel intervenue entre le SMTR et l'agglomération, dans le cadre de la transition pour la prise en charge de l'activité par le syndicat).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 30 469 133,26 €

Soit une progression de 2.9 % par rapport à 2014 (+862 956,39 €)

Ce chapitre, qui représente 61.4 % des recettes de fonctionnement de l'agglomération, enregistre une progression de 2.9 %.

Ce poste de recette évolue comme suit :

	2 014		2 015		Evol. 2014/ 2015	Part dans les rec. Du chapitre (2015)
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
VERSEMENT DE TRANSPORT	0	4 757,7	0	0,0	-100,0%	0,0%
TAXES DE SEJOUR	156 000	139 054,2	140 000	151 624,3	9,0%	0,5%
CFE, TFB, TFNB ET TH	15 287 516	15 412 058,0	16 400 000	15 959 339,0	3,6%	52,4%
CVAE	6 294 231	6 294 231,0	6 251 000	6 401 133,0	1,7%	21,0%
TASCOM	1 164 022	1 092 065,0	1 125 000	1 152 227,0	5,5%	3,8%
IFER	336 735	354 488,0	340 000	372 573,0	5,1%	1,2%
FNGIR	767 185	767 185,0	767 185	767 185,0	0,0%	2,5%
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	126 940	141 595,0	84 534	116 448,0	-17,8%	0,4%
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	5 354 356	5 400 743,0	5 400 000	5 548 604,0	2,7%	18,2%
TOTAL	29 486 985	29 606 176,9	30 507 719	30 469 133,3	2,9%	100,0%

Les impôts assis sur les valeurs locatives progressent à un rythme supérieur à la revalorisation nominale des bases décidée en loi de finances 2015 (+ 1 %) (3.6 % pour la CFE, TFB et TH) (+ 2.7 % pour la TEOM).

Les autres impositions progressent également sous l'effet des évolutions de leur base d'imposition.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 13 555 786,42 €

(-12.6 %, soit - 1 951 053,34 €)

Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat, les compensations de fiscalité ainsi que les différentes subventions et participations reçues pour le financement d'actions conduites en fonctionnement.

La baisse des dotations de l'Etat représente - 1 025 047 € en 2014 et 2015, et explique 52 % de l'évolution de ce chapitre.

	2014		2015		Variation 2015/2014 en %	Variation en euros
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
DOTATION DE BASE DES GROUPEMENT	3 321 952	3 321 952	2 500 000	2 468 971	-25,7%	-852 981
DOTATION DE COMPENSAT. GROUPEM	7 964 795	7 964 795	8 000 000	7 792 729	-2,2%	-172 066
TOTAL	11 286 747	11 286 747	10 500 000	10 261 700	-9,1%	-1 025 047

Les compensations de fiscalité de l'Etat progressent légèrement :

	2 014		2 015		Variation 2015/2014 en %	Variation en euros
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
COMPENSATION PERTES BASES IMPOSITION TP	25 100	0	25 000	0		0
DCRTP	557 045	557 045	557 045	557 045	0	0
DOTATION UNIQUE COMPENSATION SPÉCIFIQUES TP	151 119	144 853	150 000	95 700	-33,9%	-49 153
ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSION.	31 445	6 266	30 000	3 276	-47,7%	-2 990
ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	2 169	1 014	2 000	3 442	239,4%	2 428
ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXE HABITATION	252 886	285 486	250 000	370 130	29,6%	84 644
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	45 000	0				0
COMPENSATION DE FISCALITE	1 064 764	994 664	1 014 045	1 029 593	3,5%	34 929

Autres subventions et participations :

	2014		2015		Variatio n	Variation en euros
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
ADMINISTRATION GENERALE	0	50 328	0	7 947	-84%	-42 381
ECOLES	1 349 871	1 352 128	1 000 255	1 008 176	-25%	-343 952
CULTURE	311 479	262 750	249 313	247 033	-6%	-15 716
CONTRAT DE VILLE	227 000	134 552	306 912	116 174	-14%	-18 378
PETITE ENFANCE	403 000	182 795	259 365	120 938	-34%	-61 857
OM	474 995	886 995	502 870	547 345	-38%	-339 650
TRANSPORT	0	250 473	92 000	91 442	-63%	-159 031
ENVIRONNEMENT	0	105 408	101 000	125 439	19%	20 031
TOURISME	26 400	0				
TOTAL	2 792 745	3 225 429	2 511 715	2 264 493	-29,8%	-960 935

Le transfert de la compétence scolaire aux communes en septembre 2014 explique la réduction des produits constatés dans ce secteur. Le transfert entraîne en effet une réduction de la

participation des communes (versée en n+1), calculée sur 7 mois en 2015 contre 12 en 2014. Il est rappelé que ces recettes disparaissent du budget en 2016.

A noter également la réduction des recettes perçues au titre du service des ordures ménagères (participation éco emballages, etc..), liée au seul rythme de perception de ces dernières (recettes 2013 perçues pour partie en 2014).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 175 051,32 €

Ce poste est constitué essentiellement des remboursements de frais d'administration par les budgets annexes, des impayés de restauration scolaire, des loyers, etc... Il progresse de 17 %.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 255 975,52 €

Ce poste enregistre une hausse par rapport à l'exercice précédent (+33 %), essentiellement liée à une augmentation du produit des cessions immobilières, avec la vente du terrain situé dans la ZAC des Grillons à Gleizé pour un montant de 178 260 €, l'exercice précédent enregistrant une cession de 125 000,00 € (rue de Belleroche).

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement : 72 691,15 €

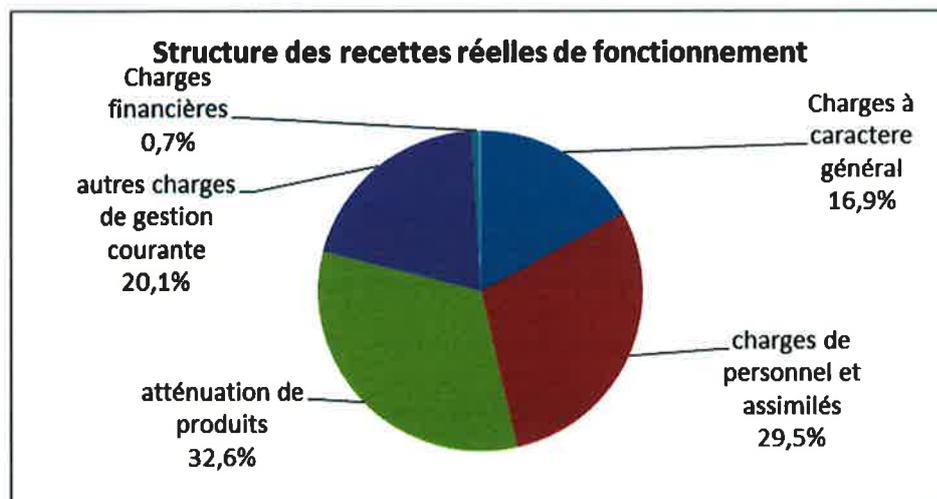
Les recettes d'ordre correspondent à des opérations strictement comptables. Elles trouvent une correspondance en dépense d'ordre d'investissement. Ces écritures correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement et au traitement comptable des moins-values de cessions.

Enfin, l'excédent de fonctionnement 2014 reporté au budget 2015 s'établit à 3 827 590,44 €.

B - Les dépenses de fonctionnement : 46 915 977,82 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 44 394 960,01 €

La structure des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 554.91 € par habitant en 2015, un niveau également inférieur à la moyenne des agglomérations (584 €/hab en 2014) (source : observatoire Caisse d'épargne- AdCF).

L'ensemble des postes est orienté à la baisse à l'exception des charges de personnel, cette évolution traduisant les effets des transferts de compétence enregistrés en 2015.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 7 517 559,10 €

Ce chapitre comprend les achats de matériels, entretien et réparations courantes, fluides, assurances, etc.

Avec un total de 7 517 559,10 €, les charges à caractère général enregistrent une baisse de 1,0 % par rapport à 2014.

On enregistre une progression pour la petite enfance (+ 573 989 €), et une réduction liée aux transports (-256 267,63 €, fin de dépenses diverses) et au transfert de la compétence scolaire (- 593 602,66 €)

Chapitre 012 : charges de personnel : 13 093 408,54 €

Ce poste de dépense enregistre une progression de 28.5 % entre les deux exercices (+ 2 905 880,73 €), notamment sous l'effet de la prise en charge de la compétence Petite enfance (+ 3 490 329,6 €), accompagné de la réduction des frais de personnel suite aux transferts de la compétence scolaire (- 954 407,48€).

Les effectifs de la communauté d'agglomération sont ainsi passés de 203,23 ETP fin 2014 à 286,99 ETP fin 2015, et la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement évolue ainsi de 24.09 % en 2014 à 29.49% en 2015.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 8 907 650,28 €

Ce poste comprend les subventions aux associations, la participation ou le versement de subvention de l'agglomération aux organismes de regroupement (syndicat mixte du Beaujolais, LYBERTEC, SYTRAIVAL, syndicat mixte des rivières, syndicat mixte du Bordelan, SYTRAL...), les indemnités des élus et autres admissions en non- valeur.

Les dépenses enregistrent une réduction de - 7.5 % (- 726 993,9 €), sous l'effet de la fin de la participation au SDIS (836 551,00 €) qui a été compensée par une hausse de l'attribution de compensation aux communes concernées, se traduisant ainsi par un mouvement neutre pour l'agglomération et les communes.

En dehors de ce changement de périmètre, les autres charges de gestion courante progressent de 1.25 %.

Les participations versées pour la mise en œuvre de la compétence de traitement des ordures ménagères et du transport, qui représentent 60 % de ce poste de dépense, évoluent comme suit :

.Contribution aux syndicats mixtes pour le traitement des OM : 3 240 464 € (36.4 % des dépenses), en baisse de 4.9 % par rapport à 2014

.Contribution au SYTRAL : 2 100 000 € (23.6 % de ce chapitre de dépense), en légère progression (+ 0.34 %)

Les subventions aux associations s'établissent à 2 531 672,42 €, soit 28.42 % de ce chapitre de dépense et progressent de 11.15 % en 2015 par rapport à 2014, avec notamment une progression non pérenne du versement au gestionnaire du Nautile suite à la fermeture de l'équipement en 2014 et 2015.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 14 454 778,68 € (-0.4 %)

Les différents postes de ce chapitre évoluent comme suit :

Libellé compte	2014		2015		Variation 2014/2015 en %	Variation en euros
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
REVERS. SUR TAXE DE VERSEMENT DE TRANSPORT	11 500	745	3 000	2 080	179,3%	1 335
REVERSEMENT TAXE SEJOUR	14 900	11 227	14 000	12 705	13,2%	1 478
FPIC	184 000	183 995	330 115	192 226	4,5%	8 231
DEGREV. SR CONTR. DIREC	38 700	38 695	19 885	16 972	-56,1%	-21 723
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	14 279 179	14 279 179	14 230 796	14 230 796	-0,3%	-48 383
TOTAL	14 528 279	14 513 841	14 597 796	14 454 779	-0,4%	-59 062

La contribution de l'agglomération au FPIC est en progression de 4.5 %.

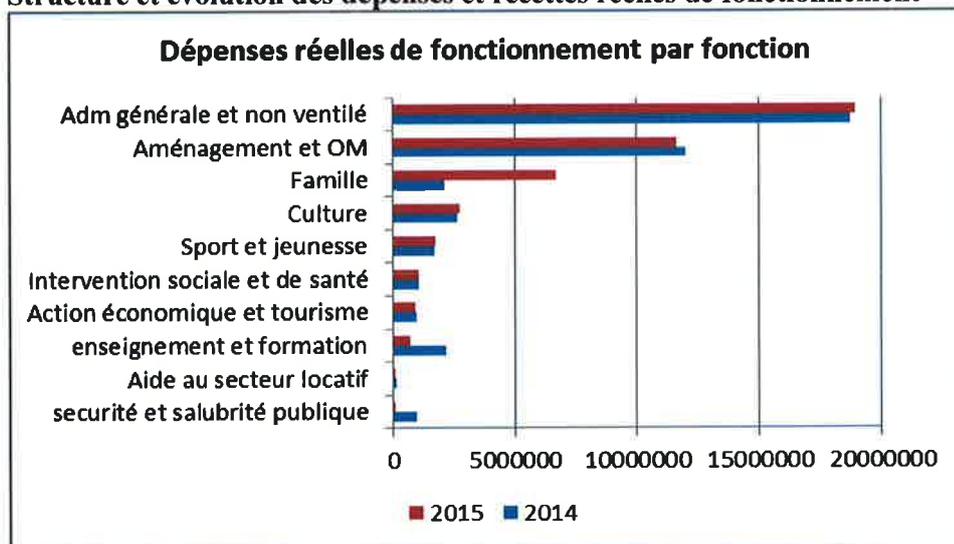
La principale dépense, représentée par les attributions de compensation, traduisant les compensations de transferts de compétence, est globalement en légère réduction (-0.3 %).

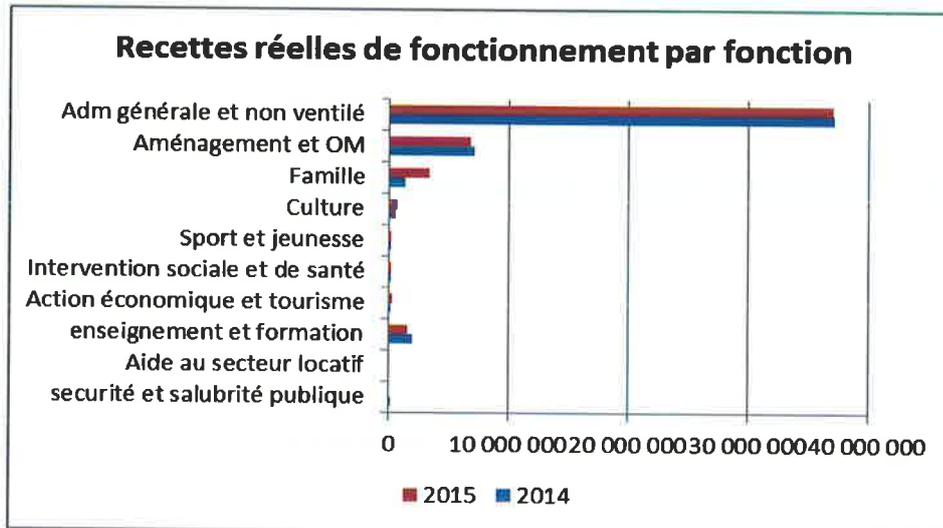
Chapitre 66 : charges financières : 317 173,06 €

Les charges financières s'établissent à 317 173,06 € en 2015, et enregistrent une réduction par rapport à 2014.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : les dépenses d'ordre comprennent essentiellement les dotations aux amortissements, qui s'établissent à 2 312 509,59 € en 2015. A ces dépenses, s'ajoutent 208 508,22 € liés aux écritures comptables associées aux cessions d'actifs. Elles trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

Structure et évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement





I- La section d'investissement

A- Les recettes d'investissement : 17 135 540,08 € (dont 246 911,73 € de recettes reportées)

Les recettes d'investissement sont constituées comme suit :

.FCTVA : 557 661,64 €, auxquels s'ajoute un rattachement de 246 911,73 €, soit un total de 804 573,37 € (847 199,91 € en 2014). Le FCTVA correspond au remboursement partiel de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'exercice.

.Subventions d'investissement reçues: 1 271 942,57 € (voir détail ci-dessous)

.Emprunts : 5 334 770 €. Les résultats de l'exercice 2015 n'ont pas nécessité de faire appel à l'emprunt. Cette recette correspond à la seule gestion des emprunts dits revolving. Ils permettent une gestion annuelle de la trésorerie en remboursant dans l'année les emprunts pour les rappeler en fin d'année. L'écriture en recette correspond au rappel de l'emprunt et trouve sa contrepartie en dépense (remboursement de l'emprunt). Ces mouvements infra annuels se sont ainsi élevés à 5 334 770 € en 2015.

L'encours total de la dette portée par le budget principal s'élève à 13 244 912 € (61 % de l'encours total de la dette de l'agglomération), pour un taux moyen de 2.15 %. L'encours de la dette du budget principal enregistre ainsi une baisse (13 556 249,01 € au 31 12 2014, avec un taux moyen de 2.27%).

Il convient cependant de noter que les comptes de l'agglomération n'intègrent pas encore les différents prêts qu'elle doit encore reprendre suite au transfert de la compétence petite enfance de Villefranche ou la voirie de Lièrgues, opérations qui seront réalisées en 2016.

La capacité de désendettement (en cours / épargne brute) passe de 2.3 années à 2.64 ans, sous l'effet de la réduction de l'épargne. Elle reste cependant à un niveau toujours éloigné des seuils d'alerte.

Les autres recettes de la section d'investissement sont constituées :

.des opérations d'ordre budgétaire : 2 777 156,09 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement (2 521 017,81 €), auxquels s'ajoutent les opérations patrimoniales (256 138,28€)

.du solde de fonctionnement capitalisé : 5 692 298,27 €

.du résultat d'investissement 2014 reporté : 1 252 200,23 €

B - Les dépenses d'investissement : 15 549 118,01 € (dont 2 880 933,89 € de dépenses reportées)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15 220 288,58 €, dont 2 880 933,89 € reportés, et se ventilent comme suit :

.Subventions d'équipement versées : 800 000 € versés au budget STEP pour le financement des opérations d'investissement

.Opérations d'investissement : 4 881 427,76 €, auxquels s'ajoutent 2 880 933,89€ de dépenses reportées, soit un total de 7 762 361,65 €

.Remboursement du capital de la dette : 1 001 123,25 €

.Dépenses liées au remboursement provisoire des emprunts revolving : 5 334 770 €

.Remboursement des dépôts et cautionnements reçus : 3 720,00 €

Les opérations d'ordre : 328 829,43 €

Les opérations de dépenses d'ordre correspondent aux recettes d'ordre de fonctionnement (72 691,15 €) et aux opérations patrimoniales (256 138,28 €).

Les dépenses et recettes réalisées sur les opérations sont les suivantes :

Opération (Code et Libellé)	2015				Recettes	
	Dépenses			Tx de réalisation y compris reports	Total budgété	Montant réalisé
	Total budgété	Montant réalisé	Montant des reports de crédit			
BATIMENTS/EQUIPEMENTS						
1005 - FILATURES GLEIZE	78 043	30 035	8 043	48,8%	0	0
1015 - REHABILITATION GS PIERRE MONTET	1 433	0		0,0%	0	0
1020 - MISE EN SECURITE TOITURES TERRASSE BATIMENTS	3 050	690		22,6%	0	0
1102 - TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	31 484	0		0,0%	10 000	12 813
1211 - TVX ECONOMIE D'ENERGIE	14 715	12 636	2 078	100,0%	20 000	0
1417 - COURS ET MAISON RENAISSANCE	35 364	27 428	7 936	100,0%	0	0
1420 - TRAVAUX CIMETIERE	74 982	72 185	0	96,3%	0	0
1426 - CLOS DE MILLY	80 000	0	0	0,0%	0	0
1428 - SIGNALETIQUE JALONNEMENT	52 686	13 199	0	25,1%	0	0
1429 - MUSEE CLAUDE BERNARD	72 040	19 688	19 361	54,2%	0	0
1455 - TENNIS LACENAS	8 256	556	5 676	75,5%	15 000	15 000
1466 - NAUTILE AMELIORATION ENERGETIQUE	614 945	396 689	101 640	81,0%	40 000	137 500
1467 - NAUTILE MODIFICATION DES FILTRES	2 100	2 100	0	100,0%	50 000	0
14100 - TRAVAUX NAUTILE	700 151	535 573	162 914	99,8%	40 000	0
1470 - GYMNASSE A SEGUIN TOITURE ET ISOLATION	7 182	0	7 182	100,0%	0	0
1471 - REHABILITATION PIERRE MONTET	283 368	0	0	0,0%	0	0
1473 - ATELIERS BATIMENTS	57 921	17 245	10 983	48,7%	0	0
1474 - CONSERVATOIRE VILLEFRANCHE - AMENAGEMENT COMBL	13 261	0	0	0,0%	0	0
1475 - F ET P SYSTEME ACCES ECLAIRAGE GAINES TEXTILES	90 000	0	0	0,0%	0	0
1476 - HUISSERIES GROUPE SCOLAIRE	4 140	0	0	0,0%	0	0
1493 - GYMNASSE SALLE DE HAND LIMAS	90 122	13 509	10 964	27,2%	0	0
1510 - ESPACE D ATTENTE CONSERVATOIRE MUSIQUE	6 000	4 193	0	69,9%	0	0
1511 - TRAVAUX SALLE COTTINET MUSIQUE	6 000	0	0	0,0%	0	0
1512 - TRAVAUX JASSANS MUSIQUE	30 000	0	30 000	100,0%	0	0
1517 - PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	70 000	0	4 092	5,8%	0	0
1518 - PALAIS DES SPORTS REFECTION COUVERTINE ETANCHEITE	15 000	0	0	0,0%	0	0
1522 - TENNIS DE VILLEFRANCHE	52 590	0	34 521	65,6%	0	0
1530 - ACHAT LOCAUX CAVBS	280 000	0	280 000	100,0%	0	0
1469 - COMPLEXE RUGBYSTIQUE	10 136	1 056	0	10,4%	0	0
1468 - PARKING ESCALE	10 653	0	10 653	100,0%	0	0
Sous total	2 795 622	1 146 784	696 045	65,9%	175 000	165 313
VOIRIE						
1447 - VOIRIE 2013 CCBV	0	0	0		45 600	44 845
1458 - VOIRIE 2013 CCBNM	3 510	3 510	0	100,0%	0	0
1465 - TRAVAUX DE VOIRIE 2014	851 375	835 793	0	98,2%	50 000	0
1506 - VOIRIE 2015	1 500 000	958 924	327 320	85,7%	0	0
Sous total	2 354 885	1 798 227	327 320	90,3%	95 600	44 845
ENVIRONNEMENT						
1002 - LE NIZERAND	234 038	190 970	5 642	84,0%	100 000	697 840
1113 - BASSIN LE MARVERAND ARNAS	84 275	19 663	64 572	100,0%	10 000	8 266
1209 - TVX BASSIN LA GALOCHE GLEIZE	55 340	0	55 340	100,0%	0	0
1306 - SYSTEME D'ALERTE MORGON	28 314	24 576	3 672	99,8%	0	8 480
1430 - AMENAGEMENT BOURG ST JULIEN CCBV	0	0	0		98 985	102 446
1436 - COEUR VILLAGE ST GEORGES	102 417	81 228	0	79,3%	50 000	14 895
1443 - ZONE ECRETEMENT CRUES SALERIN HAM TALLEBARDE BLAC	362 460	135 847	216 962	97,3%	50 000	0
1456 - LUTTE EROSION 2011 CCBNM	7 513	0	7 513	100,0%	0	0
1463 - HYDRAULIQUE LES VIGNES LIMAS-GLEIZE	9 645	0	9 645	100,0%	0	80 000
1490 - POTEAUX INCENDIE	26 837	24 161	0	90,0%	0	0
1499 - DEVOIEMENT EP HORS PERIMETRE CHAMPS CAPTANTS	12 000	2 467	0	20,6%	0	0
1524 - EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	59 000	0	0	0,0%	0	0
1525 - BASSIN DE BUISANTE LIMAS	24 000	0	6 056	25,2%	0	0
1526 - BASSIN DE MONTMELAS	282 000	10 890	0	3,9%	0	0
1533 - ETUDE RENATURATION MORGON CHAVENAL DEVOIEMT CO	25 000	0	0	0,0%	0	0
1534 - EROSION RTE DE TANCE A DENICE	18 000	0	18 000	100,0%	0	0
Sous total	1 330 839	489 802	387 403	65,9%	308 985	911 927

Opération (Code et Libellé)	2015					Recettes	
	Dépenses			Tx de réalisation y compris reports	Total budgété	Montant réalisé	
	Total budgété	Montant réalisé	Montant des reports de crédit				
POLITIQUE DE LA VILLE							
1451 - QUARTIER TROUSSIER	212 957	56 578	71 627	60,2%	33 940	33 938	
1452 - MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)	5 000	859	0	17,2%	0	0	
1477 - ESCALIERS BELLEROUCHE	27 372	26 920	0	98,3%	0	0	
Sous total	245 330	84 357	71 627	63,6%	33 940	33 938	
MOBILITE							
1409 - ETUDES DEPLACEMENTS	41 797	0		0,0%	0	0	
1410 - AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	232 360	9 028	223 309	100,0%	15 000	0	
1411 - VELOSTATION	379 602	48 932	234 000	74,5%	57 310	25 143	
1412 - SCHEMA DIRECTEUR VELO	133 490	35 105	53 229	66,2%	29 196	26 015	
1413 - PLAN DEPLACEMENT INTER ENTREPRISES	24 412	5 430	9 000	59,1%	29 420	0	
1415 - COVOITURAGE	10 000	0	9 840	98,4%	26 700	1 463	
1416 - AUTOPARTAGE / MOBILITE PARTAGEE	23 108	20 016	0	86,6%	10 000	10 302	
1501 - TCU TRANSPORTS URBAINS	73 100	70 626	0	96,6%	97 289	17 725	
1513 - ELECTROMOBILITE	45 000	0	0	0,0%	0	0	
Sous total	962 868	189 137	529 378	74,6%	264 915	80 648	
ENVELOPPES SPECIFIQUES							
1449 - PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	290 000	229 650	0	79,2%	0	0	
1450 - PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	150 000	51 061	0	34,0%	0	0	
1481 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	74 201	5 301	15 768	28,4%	0	0	
1484 - ZPPAUP-AVAP	600	540	0	90,0%	0	0	
Sous total	514 801	286 552	15 768	58,7%			
PROJETS DIVERS							
1408 - SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	70 000	31 173	7 664	55,5%	0	0	
1418 - ELARGISSEMENT PERIMETRE	109 980	75 180	8 100	75,7%	0	0	
1435 - POLE OENOLOGIQUE VAUX CCBV	25 000	21 096	0	84,4%	0	0	
1462 - SYSTEME CONTROLE DECHESTERIE	11 112	10 248	864	100,0%	0	0	
1479 - ETUDE AVE MARIA	875 289	385 484	489 805	100,0%	0	0	
1483 - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)	44 346	9 300	5 046	32,4%	0	0	
1509 - AIRE ACCUEIL CAVBS	85 000	14 400	0	16,9%	0	0	
1515 - HALTE FLUVIALE	100 000	0	0	0,0%	30 000	0	
1535 - STRATEGIE AFFAIRES ECONOMIQUES	17 500	0	17 400	99,4%	0	0	
Sous total	1 338 227	546 881	528 880	80,4%	30 000	0	
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT DE MATERIELS							
1402 - MOBILIER, MATERIEL , INFORMATIQUE.	81 176	37 123	42 821	98,5%	0	0	
1404 - MATERIEL INFORMATIQUE	237 029	154 991	48 783	86,0%	0	0	
1405 - INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	31 725	28 632	1 865	96,1%	2 100	960	
1407 - SANTE SECURITE TRAVAIL	27 396	18 893	5 782	90,1%	0	0	
1421 - MATERIEL POUR LES ECOLES	10 397	5 618	2 953	82,4%	0	0	
1422 - EQUIPEMENT HALLE DES SPORTS	1 490	1 490	0	100,0%	0	0	
1423 - MATÉRIEL EQUIPEMENT SPORT	9 000	4 367	2 406	75,3%	0	0	
1478 - ACHATS BACS OM	66 637	36 301	12 888	73,8%	0	0	
1482 - CRECHE INTERCOMMUNALE	100 000	30 109	33 498	63,6%	0	0	
1488 - ACHAT VÉHICULES	220 000	21 974	172 264	88,3%	0	0	
1531 - SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	35 000	0	0	0,0%	0	0	
1532 - ACQUISITION MATERIEL	10 000	191	1 256	14,5%	0	0	
Sous total	829 850	339 688	324 515	80,0%	2 100	960	
TOTAL	10 372 423	4 881 427,76	2 880 934	74,8%	910 540	1 237 630,71	

II- Synthèse du compte administratif et Résultat du budget principal :

Compte tenu de l'exécution budgétaire, le résultat de l'exercice 2015 du budget principal s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 53 502 307,34 €
- Dépenses : 46 915 977,82 €

Solde de la section de fonctionnement + 6 586 329,52 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 16 888 628,35 €
- Dépenses : 12 668 184,12 €

Solde de la section d'investissement : 4 220 444,23 €

- Reports de recettes : 246 911,73 €
- Reports de dépenses : 2 880 933,89 €
Solde des reports : - 2 634 022,16 €

- Résultat d'investissement y compris reports : 1 586 422,07 €

- résultat de clôture 2015 : + 8 172 751,59 €

2.2. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe eau

Le compte administratif 2015 du budget annexe eau se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 2 699 334,25 €
- Dépenses : 1 002 333,57 €

Solde de la section d'exploitation + 1 697 000,68 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 3 264 451,78 €
- Dépenses : 2 991 594,97 €

Solde de la section d'investissement : + 272 856,81 €

- Reports de recettes : 158 677,72 €
- Reports de dépenses : 262 851,04 €
Solde des reports : - 104 173,32 €

Résultat d'investissement y compris reports : + 168 683,49 €

- Excédent de clôture 2015 : + 1 865 684,17 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses d'exploitation :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
011	Charges à caractère général	13 405,60	65 950	23 977,56	36,4%
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 728,53	66 340	64 803,36	97,7%
65	Autres charges de gestion courante	4 291,00	12 000	4 705,50	39,2%
66	Charges financières	34 070,35	30 000	27 499,53	91,7%
67	Charges exceptionnelles		566 028	564 840,61	99,8%
	Total des dépenses réelles	110 495,48	740 318	685 826,56	92,6%
023	virement à la section d'investissement		1 914 221,29		
042	opérations d'ordre entre sections	278 029,99	345 000,00	316 507,01	
	total	388 525,47	2 999 539,29	1 002 333,57	

Recettes d'exploitation :

chapitre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 030 421,04	2 170 000	1 863 486,66	85,9%
75	Autres produits de gestion courante			7 635,69	
77	Produits exceptionnels	584,94	10 000	8 978,95	89,8%
	Total de recettes réelles	2 031 005,98	2 180 000	1 880 101,30	86,2%
42	opérations d'ordre entre sections	29 730,04	32 000,00	31 693,36	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 555 392,63	787 539,59	787 539,59	
	TOTAL	3 616 128,65	2 999 539,59	2 699 334,25	

SECTION d'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

chapitre	libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
23	Immobilisation en cours	28 610,94	1 484 191,27	345 079,39	23,3%
	opérations d'investissement	2 026 792,14	2 597 571,80	1 369 142,64	52,7%
	TOTAL DES DEPENSES d'EQUIPEMENT	2 055 403,08	4 081 763	1 714 222,03	42,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	171 296,68	145 000,00	142 354,68	98,2%
	Total des dépenses réelles	2 226 699,76	4 226 763	1 856 577	43,9%
40	opérations de transferts entre sections	29 730,04	32 000,00	31 693,36	
41	opérations patrimoniales	338 380,62	370 000,00	270 194,79	
D001	solde d'exécution reporté	0,00	833 130,11	833 130,11	
	TOTAL	2 594 810,42	5 461 893,18	2 991 594,97	
	restes à réaliser	620 253,48		262 851,04	
	TOTAL Y compris RAR	3 215 063,90		3 254 446,01	

Recettes d'investissement :

chapitre		CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
13	Subventions d'investissement reçues	98 165,81	22 608,00	40 341,22	178,4%
	total des recettes d'équipement	98 165,81	22 608,00	40 341,22	178,4%
106	Réserves	20 688,76	2 440 063,59	2 440 063,59	100,0%
27	Autres immobilisations financières	352 570,51	370 000,00	197 345,17	53,3%
	Total des recettes réelles d'investissement	471 425,08	2 832 671,59	2 677 749,98	94,5%
21	virement de la section de fonctionnement		1 914 221,59		
40	opérations d'ordre entre sections	278 029,99	345 000,00	316 507,01	
41	opérations patrimoniales	338 380,62	370 000,00	270 194,79	
R001	solde d'exécution reporté	673 844,62			
	TOTAL	1 761 680,31	5 461 893,18	3 264 451,78	
	restes à réaliser	22 608,00		158 677,72	
	TOTAL Y compris RAR	1 784 288,31		3 423 129,50	

Il est précisé que les évolutions d'une année sur l'autre restent difficiles à appréhender en raison de flux indus et corrections liées à la prise de compétence par l'agglomération en juillet 2014.

I- La section d'exploitation

1- Les recettes totales d'exploitation : 2 699 334,25 €

Elles se décomposent comme suit :

-Recettes réelles d'exploitation : 1 880 101,30 €

Ces recettes sont composées quasi exclusivement des versements de redevance perçues auprès des usagers du service public de l'eau. A noter qu'en 2014, des recettes indues avaient été reçues par l'agglomération et ont été remboursées en 2015.

-Excédent de fonctionnement reporté : 787 539,59 €

-Recettes d'ordre : 31 693,36 €, correspondant aux amortissements des subventions reçues, elles trouvent leur contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

2- Les dépenses d'exploitation : 1 002 333,57 €

Elles se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général : 23 997,67 €. Ce poste enregistre les divers frais nécessaires au fonctionnement du service, et progresse sous l'effet de l'adhésion au SIOEV avant sa dissolution intervenue récemment.

Les charges de personnel : 64 803,36 €

Les autres charges de gestion courante : 4 705,50 €, correspondant à la participation au syndicat Saône Doubs.

Les intérêts de la dette : 27 499,53 €

Les charges exceptionnelles : 564 840,61 €, correspondant à des remboursements de recettes indues, versées en 2014 à l'agglomération par le délégataire de service public du SMECB auquel a adhéré l'agglomération dans le cadre de la reprise de la compétence. Cependant, les recettes de surtaxes doivent être perçues par le syndicat, qui a la charge des travaux sur les équipements concernés et ont donc été remboursées au SMECB.

Les opérations d'ordre budgétaires : 316 507,01 €, correspondent aux dotations aux amortissements.

II- La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 423 129,50 € compte tenu des reports (158 677,72 €).

Elles se décomposent ainsi :

- Subventions : 40 341,22 € (voir ci-dessus)
- récupération de TVA auprès du délégataire de service public : 197 345,17 auxquels s'ajoute un report de recette de 158 677,72 €, soit un total de 356 022,89 €
- reprise du résultat de l'exercice passé : 2 440 063,59 €
- opérations d'ordre : 586 701,80 €

2- Les dépenses totales d'équipement s'élèvent à 3 254 446,01 €, y compris reports (262 851,04 €)

Elles se décomposent comme suit :

- Remboursement du capital de la dette : 142 354,68 €

L'encours de la dette inscrite au budget de l'eau passe de 863 749,01 € au 31/12/2014 à 721 394,33 € au 31/12/2015, compte tenu de l'absence de recours à l'emprunt

- Les dépenses d'équipement : 1 977 073,07 € (dont 262 851,04 € de dépenses reportées) :

Opération (Code et Libellé)	2015					
	Dépenses				Recettes	
	Total budgété	Montant mandaté	Reports de crédits sur 2016	tx de réalisation	Total budgété	Montant mandaté
2314001 - RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	590 417	76 318,17	10 260,00	15%		
2314002 - EA ETUDE BAC	28 068	25 248,00		90%		31 491,00
2314003 - EA DECOLMATAGE PUIITS POMPAGE CHAMPS	4 890	4 824,00		99%		
2314006 - EA TRAVAUX EAU POTABLE 2013	102 635	91 696,51	10 269,37	99%		
2314007 - EA TRAVAUX EAU POTABLE 2014	63 024	61 833,14	0,00	98%		
2315001 - TRAVAUX EAU POTABLE 2015	290 000	240 000,00	50 000,00	100%		
2314008 - EA USINE EAU POTABLE	306 017	146 971,85		48%	22 608,00	8 850,22
2314010 - LOGICIEL DEMATERIALISATION DONNEES EA	17 520	16 200,00		92%		
2315002 - ETANCHEITE DU RESERVOIR D EAU DE	15 000	9 048,00	5 886,00	100%		
2315003 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	120 000	0,00	89 408,40	75%		
2315004 - TRAVAUX CANALISATION SIEOV	500 000	410 693,26	87 438,07	100%		
2315005 - TRAVAUX CANALISATION D EAU	299 000	286 309,71	9 589,20	99%		
2315006 - INTERCONNEXION RESEAU D EAU	261 000	0,00		0%		
SANS OPERATION INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILL	1 484 191	345 079,39		23%		
TOTAL	4 081 763	1 714 222,03	262 851,04	48%	22 608,00	40 341,22

- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 833 130,11 €
- Opérations d'ordre budgétaire : 301 888,15 €

III- Le résultat de l'exercice

Comme indiqué ci-dessous, le résultat de l'exercice s'établit à + 1 865 684,17 €, dont 1 697 000,68 € en section de fonctionnement et 168 683,49 € en section d'investissement.

2.3. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe STEP et bassins de dépollution

Le compte administratif 2015 du budget annexe STEP et bassin de dépollution se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	8 673 956,74 €
- Dépenses :	2 262 874,45 €
Solde de la section de fonctionnement	+ 6 411 082,29 €

Section d'investissement

- Recettes :	5 567 030,58 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :	4 187 707,02 €
Solde de la section d'investissement :	+ 1 379 323,56 €

- Reports de recettes : 163 000,00 €

- Reports de dépenses : 1 080 832,14 €

Solde des reports : - 917 832,14 €

Résultat d'investissement y compris reports : 461 491,12 €

- Excédent de clôture 2015 : + 6 872 573,71 €

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
011	Charges à caractère général	1 401 292,14	2 166 208	1 600 463,60	73,9%
012	charges de personnel et frais assimilés	26 022,36	35 648	25 570,34	71,7%
65	autres charges de gestion courante		1 100	1 060,00	96,4%
66	Charges financières	190 632,93	195 000	187 523,08	96,2%
67	Charges exceptionnelles				0,0%
	Total des dépenses réelles	1 617 947,43	2 397 956	1 814 617,02	75,7%
023	virement a la section d'investissement		5 609 107,87		
042	opérations d'ordre entre sections	413 259,23	610 000,00	448 257,43	
	total	2 031 206,66	8 617 063,87	2 262 874,45	

Recettes d'exploitation :

chapi tre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 373 454,99	3 573 400	3 416 955,06	95,6%
74	Dotations, subventions et participations	631 280,43	145 000	542 744,61	374,3%
75	Autres produits de gestion courante			43 830,00	
77	Produits exceptionnels	85 668,71	437 762	209 790,48	47,9%
	Total de recettes réelles	3 090 404,13	4 156 162	4 213 320,15	101,4%
042	opérations d'ordre entre sections	1 067 340,68	1 096 000,00	1 095 734,72	
R002	Excedent d'exploitation reporté	2 273 224,44	3 364 901,87	3 364 901,87	
	total	6 430 969,25	8 617 064	8 673 956,74	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

chapi tre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
20	Immobilisation incorporelles	39 226,80	59 469,20		0,0%
21	immobilisations corporelles		50 000,00		0,0%
23	Immobilisation en cours	248 794,34	4 867 644,91	16 610,10	0,3%
	opérations d'investissement	958 077,40	3 552 829,20	1 353 599,69	38,1%
	TOTAL DES DEPENSES d'EQUIPEMENT	1 246 098,54	8 529 943,31	1 370 209,79	16,1%
13	Subventions d'investissement	453 889,57	102 644,00	102 643,96	100,0%
16	emprunts et dettes assimilées		472 000,00	471 116,30	99,81%
	Total des dépenses réelles	1 699 988,11	9 104 587	1 943 970,05	21,4%
040	opérations de transferts entre sections	1 067 340,68	1 096 000,00	1 095 734,72	
041	opérations patrimoniales	29 408,27	300 000,00	22 205,97	
D001	solde d'exécution reporté		1 125 796,28	1 125 796,28	
	total	2 796 737,06	11 626 383,59	4 187 707,02	
	restes à réaliser	363 741,44		1 080 832,14	
	total y compris restes à réaliser	3 160 478,50		5 268 539,16	

Recettes d'investissement :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
13	subventions d'investissement reçues	528 555,96	3 621 309,00	1 455 393,22	40,2%
20	immobilisation incorporelles		48 462,00	39 226,80	80,9%
	total des recettes d'équipement	528 555,96	3 669 771,00	1 494 620,02	40,7%
10	dotations, fonds divers et réserves	93 255,41		247 217,46	
106	réserves	421 402,67	1 137 504,72	3 324 745,07	
27	autres immobilisations financières	167 344,77	300 000,00	29 984,63	
	Total des recettes réelles d'investissement	1 210 558,81	5 107 275,72	5 096 567,18	99,8%
021	virement de la section d'exploitation		5 609 107,87		
040	opérations d'ordre entre sections	413 259,23	610 000,00	448 257,43	
041	opérations patrimoniales	29 408,27	300 000,00	22 205,97	
R001	solde d'exécution reporté	17 714,47	0,00	0,00	
	TOTAL	1 670 940,78	11 626 383,59	5 567 030,58	
	restes à réaliser	454 677,00		163 000,00	
	total y compris restes à réaliser	2 125 617,78		5 730 030,58	

Il est rappelé que ce budget a intégré à compter de juillet 2014 les dépenses et recettes des communes qui n'avaient pas transféré la compétence à leur communauté de communes avant la fusion. Ces dépenses et recettes émarginent ainsi sur le budget 2015 en année pleine, expliquant les évolutions d'une année sur l'autre.

I- La section d'exploitation :

1- Les recettes d'exploitation s'élèvent à 8 673 956,74 €

Les recettes réelles : 4 213 320,15 €

Elles sont constituées essentiellement de produits des services (redevances d'assainissement, redevance eaux pluviales versée par le budget principal au budget annexe, participations pour raccordement) qui totalisent 3 416 955,06 € en 2015.

Les dotations, correspondant aux primes d'épuration, s'élèvent à 542 744,61 €.

Les produits de gestion courante : 43 830,00 €, liés à la vente de boues d'épuration.

L'exercice 2015 enregistre par ailleurs des produits exceptionnels, correspondant à la reprise des résultats des budgets annexes des communes d'Arnas, Blacé, Saint Julien, Saint Georges et Jassans qui géraient directement ce service public (209 790,48 €).

Les recettes d'ordre sont essentiellement les amortissements des subventions d'investissement reçues (1 095 734,72 €).

L'exercice enregistre la reprise de l'excédent précédent, pour un total de 3 364 901,87 €.

2- Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 262 874,45 €, dont 1 814 617,02 € de dépenses réelles d'exploitation

Les charges à caractère général (élimination de boues, rémunération du délégataire, achat de vapeur) s'élèvent à 1 600 463,60 €, les charges de personnel à 25 570,34 €, les autres charges de gestion courante à 1 060,00 € et les charges financières à 187 523,08 €.

Les dépenses d'ordre (448 257,43 €) correspondent aux dotations aux amortissements, qui contribuent au financement de l'investissement.

II- La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 730 030,58 € y compris les reports. L'exercice enregistre des subventions reçues pour 1 455 393,22 €. Elles comprennent la participation du budget principal au budget annexe (800 000 €), ainsi que les subventions des différents financeurs reçues au titre des travaux engagés (655 393,22 €, auquel s'ajoutent les reports de recettes 163 000 €). Compte tenu des reports, les subventions perçues s'élèvent à 1 618 393,22 €.

Les recettes comprennent l'excédent de fonctionnement de l'exercice passé mis en réserve (3 324 745,07 €, y compris résultats reportés des budgets des communes précitées), ainsi que le FCTVA (247 217,46 €).

S'ajoutent aux recettes réelles d'investissement, les dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre au sein de la section (470 463,40 €).

2- Les dépenses d'investissement s'établissent à un total de 5 268 539,16 €, dont 1 080 832,14 € de dépenses reportées.

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 1 370 209,79 €, auxquels s'ajoutent des reports (1 080 832,14 €), soit un total d'investissement de 2 451 041,93 €.

Ces dépenses sont les suivantes :

Libellé	Dépenses				Recettes		
	Total budgété	Montant mandaté	Reports de crédit	Tx de réalisation (y.c reports)	Total budgété	Montant mandaté	Reports de crédit
- PAS D'OPERATION	4 867 644,91	16 610,10		0,3%	800 000,00	800 000,00	
2914001 - ST BASSIN LE PELOUX	3 480,00	3 480,00		100,0%	0,00	507 085,89	
2914002 - ST AUTOSURVEILLANCE STEP	9 888,00	9 888,00		100,0%	0,00	0,00	
2914004 - ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	134 000,00	133 235,81		99,4%	12 000,00	10 696,80	12 000,00
2914005 - ST BASSIN BRAUN	3 000,00	0,00	3 000,00	100,0%	0,00	0,00	
2914007 - ST STEP SAINT CYR	0,00	0,00			44 700,00	44 997,00	
2914008 - ST RESEAUX SECONDAIRES EXTENSION 2011	1 857,89	1 857,88		100,0%	151 000,00	0,00	151 000,00
2914009 - ST REHABILITATION RESEAUX SECONDAIRES	8 352,00	5 773,68		69,1%	246 977,00	92 613,53	
2914011 - REHABILITATION STATION THOIRY	25 000,00	0,00		0,0%	7 500,00	0,00	
2914014 - JASSANS RESEAU MISE EN SEPARATIF DU DEVAIS AU BOIS	313 251,31	236 275,73	15 095,10	80,2%	0,00	0,00	
2915002 - TRAVAUX RESEAU ASS. JASSANS	160 000,00	7 567,50	152 432,40	100,0%	0,00	0,00	
2915003 - TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	666 000,00	135 263,39	380 608,80	77,5%	33 510,00	0,00	
2915004 - TVX RESEAU ASSAINISSEMENT ST GEORGES	1 049 000,00	784 102,00	89 834,72	83,3%	0,00	0,00	
2915005 - TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	100 000,00	2 160,00	8 644,80	10,8%	5 850,00	0,00	
2915006 - TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	479 000,00	0,00	232 866,00	48,6%	27 000,00	0,00	
2915007 - TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	300 000,00	33 995,70	98 351,40	44,1%	120 000,00	0,00	
2915008 - TVX SDA EP JASSANS	100 000,00	0,00	99 998,92	100,0%	0,00	0,00	
2915009 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	100 000,00	0,00		0,0%	10 000,00	0,00	
2915013 - ETUDE MISE A JOUR SDA ST GEORGES	50 000,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	
2915014 - ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASS. BLACE	50 000,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	
TOTAL	8 420 474,11	1 370 209,79	1 080 832,14	29,1%	1 458 537,00	1 455 393,22	163 000,00
dont opérations	3 552 829,20	1 353 599,69	1 080 832,14	68,5%	1 458 537,00	655 393,22	163 000,00

-Le remboursement du capital de la dette s'élève à 471 116.30 €

-Les versements de subvention d'investissement correspondent à une régularisation comptable sur l'exercice passé (102 643,96 €)

-Les dépenses d'ordre (1 117 940,69 €) concernent enfin les amortissements de subventions 1 095 734.72 € qui trouvent leur exacte contrepartie en recettes de fonctionnement, ainsi que les opérations patrimoniales (22 205.97€).

Notons que l'exercice 2015 n'a pas nécessité de recourir à l'emprunt. Ainsi, la dette du budget annexe STEP et bassins de dépollution s'élève à 6 496 374,89 € fin 2015 contre 6 967 491,00 € fin 2014.

III- Le résultat

Compte tenu des réalisations et reports de l'exercice, le résultat de clôture s'élève à + 6 872 573,71 €, comme présenté ci- dessus.

2.4. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe assainissement

Le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement se conclut sur les bases suivantes

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	2 144 633,81 €
- Dépenses :	1 382 557,32 €
Solde de la section de fonctionnement	+ 762 076,49 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	1 242 839,86 €
- Dépenses :	1 009 468,97 €
Solde de la section d'investissement :	233 370,89 €

- Reports de recettes :	0 €
- Reports de dépenses :	627 706,93 €

Solde des reports : - 627 706,93 €

Résultat d'investissement y compris reports :- 394 336,04 €

- Résultat de clôture 2015 : + 367 740,45 €

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
011	Charges à caractère général	343 489,30	504 700	328 422,75	65,1%
012	charges de personnel et frais assimilés	345 336,55	340 600	336 138,46	98,7%
65	autres charges de gestion courante				
66	Charges financières	3 048,53	4 000	2 416,47	60,4%
67	Charges exceptionnelles	14 431,39	15 000	6 004,46	40,0%
	Total des dépenses réelles	706 305,77	864 300	672 982,14	77,9%
023	virement à la section d'investissement		315 224,88		
042	opérations d'ordre entre sections	687 144,76	950 000,00	709 575,18	
	total	1 393 450,53	2 129 524,88	1 382 557,32	

Recettes d'exploitation :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 944 634,72	1 747 700	1 761 652,75	100,8%
74	Dotations, subventions et participations	27 786,00		9 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,42		2 000,00	
77	Produits exceptionnels	15 217,84	10 000	9 171,90	91,7%
	Total de recettes réelles	1 987 638,98	1 757 700	1 781 824,65	101,4%
042	opérations d'ordre entre sections	116 523,59	125 000,00	115 984,28	92,8%
R002	Excédent d'exploitation reporté	0,00	246 824,88	246 824,88	100,0%
	total	2 104 162,57	2 129 524,88	2 144 633,81	194%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
23	Immobilisation en cours		242 524,88		0,0%
	opérations d'investissement	1 336 104,66	1 358 511,73	685 445,23	50,5%
	TOTAL DES DÉPENSES d'EQUIPEMENT	1 336 104,66	1 601 037	685 445,23	42,8%
16	Emprunts et dettes assimilées	114 227,59	100 000,00	94 664,03	94,7%
	Total des dépenses réelles	1 450 332,25	1 701 037	780 109,26	45,9%
040	opérations de transferts entre sections	116 523,59	125 000,00	115 984,28	92,8%
D001	solde d'exécution reporté	51 337,58	113 375,43	113 375,43	
	total	1 618 193,42	1 939 412,040	1 009 468,97	
	restes à réaliser	180 511,73		627 706,93	
	total y compris restes à réaliser	1 798 705,15		1 637 175,90	

Recettes d'investissement :

chapi tre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
13	subventions d'investissement reçues	67 908,00	210 300,00	69 377,52	33,0%
106	Réserves	749 765,23	463 887,16	463 887,16	
	Total des recettes réelles d'investissement	817 673,23	674 187,16	533 264,68	79,1%
021	virement de la section de fonctionnement		315 224,88		
040	opérations d'ordre entre sections	687 144,76	950 000,00	709 575,18	
041	opérations patrimoniales			0,00	
	TOTAL	1 504 817,99	1 939 412,04	1 242 839,86	

I- Section d'exploitation :

- 1- **Les recettes totales d'exploitation** s'élèvent à 2 144 633,81 €, dont 1 781 824,65 € au titre des recettes réelles.

Recettes réelles :

Produits des services : ces recettes sont quasi exclusivement composées de redevances d'assainissement et taxes de raccordement, pour un total de 1 761 652,75 €

Subventions et participations : 9 000 € l'agglomération a perçu une subvention en provenance de l'agence de l'eau Rhône-Alpes pour la participation à la mise en œuvre de contrôles inopinés.

Les produits de gestion courante : 2 000 € correspondant à une aide de l'agence de l'eau pour la mise en place d'actions pour une gestion durable.

Les produits exceptionnels : 9 171,90 € correspondent à divers produits, dont des pénalités sur marchés publics.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 115 974,28 €, et représentent les amortissements de subventions d'investissement reçues.

Enfin, le résultat d'exploitation de l'exercice passé s'ajoute aux recettes enregistrées en 2015 pour un montant de 246 824,88 €

- 2- **Les dépenses d'exploitation** s'élèvent à 1 382 557,32 €

Les dépenses réelles s'élèvent à 672 982,14 €, et se décompose comme suit :

Charges à caractère général : 328 422,75 €, comprenant essentiellement des travaux courants, frais de test de réseau ou achats de matériels et fournitures pour l'entretien des équipements du service.

Charges de personnel : 336 138,46 €

Charges financières : 2 416,47 €

Charges exceptionnelles : 6 004,46 €, correspondent à des annulations de titres sur l'exercice passé.

II - La section d'investissement

1- **Les recettes d'investissement** : 1 242 839,86 €, dont 533 264,68 € de recettes réelles d'investissement

Outre la reprise du résultat de fonctionnement 2014 inscrit en réserves pour 463 887,16 €, les recettes d'investissement sont composées de 69 377,52 € de subventions d'investissement, perçues dans le cadre du contrat pluriannuel pour la mise en œuvre de réseaux d'auto-surveillance ainsi que de l'agence de l'eau au titre de la mise à jour du schéma de développement d'assainissement.

Les recettes sont également composées de recettes d'ordre (709 575,18 € de dotations aux amortissements).

2- **Les dépenses d'investissement** s'établissent à 1 009 468,97 €, auxquels s'ajoutent 627 706,93 € de reports de 2015 sur 2016, soit un total de 1 637 175,90 €.

Elles comprennent :

- Les remboursements du capital de la dette : 94 664,03 €
- les dépenses d'équipement : 1 313 152,16 € (dont reports : 627 706,93 €)

Les opérations d'ordre (115 984,28 €) auxquels s'ajoute le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice passé (113 373,43 €) portent ainsi le total des dépenses d'investissement à 1 637 175,90 € y compris reports.

Opération	Dépenses				Recettes	
	Total budgété	Montant mandaté	Reports de crédit 2015 sur 2016	tx de réalisation (y compris reports)	Total budgété	Montant mandaté
2214001 - AS AUTOSURVEILLANCE	21 331,53	0,00	21 331,53	100,0%	94 000,00	24 377,52
2214007 - AS TRAVAUX GABRIEL VOISIN	48 186,44	26 019,23	6 227,88	66,9%	0	0
2214009 - AS RESEAUX ASSAINISSEMENT 2014	100 160,10	85 573,91	0,00	85,4%	30 000,00	0,00
2214011 - AS CAMPAGNE MESURE SDA	20 833,66	7 075,00	9 200,00	78,1%	0,00	45 000,00
2215001 - AS TRAVAUX DEVERSOIRS ORAGE	20 000,00	9 666,25	9 800,00	97,3%	0	0
2215004 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	1 148 000,00	557 110,84	581 147,52	99,2%	41 300,00	0,00
TOTAL	1 358 511,73	685 445,23	627 706,93	96,7%	165 300,00	69 377,52

L'exercice n'ayant pas nécessité d'appel à l'emprunt, l'encours de la dette s'établit à 358 239,11 € fin 2015 contre 452 903,14 € fin 2014.

III - Résultat de l'exercice

Compte tenu des reports de l'exercice, le résultat de clôture s'élève à +367 740,45 €, avec +762 076,49 € en fonctionnement, et -394 336,04 € en investissement.

2.5. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe SPANC

Le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement

- Recettes :	96 337,37 €
- Dépenses (y compris déficit antérieur reporté) :	56 244,66 €
Solde de la section de fonctionnement	40 092,71 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	17 630,00 €
- Dépenses :	0 €
Solde de la section d'investissement :	17 630 €
- Reports de recettes :	0 €
- Reports de dépenses :	0 €
Solde des reports :	0 €

Résultat d'investissement y compris reports : 17 630,00 €

- Excédent de clôture 2015 : 57 722,71 €

Les réalisations des différentes postes de recettes et dépenses sont les suivantes :

SECTION d'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation :

chapitre	libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
011	Charges à caractère général	588,85	6 700	1 030,31	15,4%
012	charges de personnel et frais assimilés		17 400	16 766,75	96,4%
67	Charges exceptionnelles	73 733,34	59 079	866,66	1,5%
	Total des dépenses réelles	74 322,19	83 179	18 663,72	22,4%
023	virement à la section d'investissement				
042	opérations d'ordre entre sections	6 689,00	7 000,00		
D002	déficit d'exploitation reporté		37 580,94	37 580,94	
	total	81 011,19	127 759,94	56 244,66	

Recettes d'exploitation :

chapitre	libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 632,48	42 500	6 156,37	14,5%
74	Dotations, subventions et participations	910,00	38 581	38 701,00	100,3%
77	Produits exceptionnels		42 679	51 480,00	120,6%
	Total de recettes réelles	9 542,48	123 759,94	96 337,37	77,8%
042	opérations d'ordre entre sections	3 526,00	4 000,00	0,00	
R002	Excédent d'exploitation reporté	30 361,77		0,00	
	total	43 430,25	127 760	96 337	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

chapitre		CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
20	Immobilisation incorporelles				
21	immobilisations corporelles		3 000,00		
23	Immobilisation en cours		17 630,00		
	Total des dépenses réelles	0,00	20 630	0,00	0,0%
040	opérations de transferts entre sections	3 526,00	4 000,00	0,00	
	total	3 526,00	24 630,000	0,000	

Recettes d'investissement :

chapitre		CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	
021	virement de la section de fonctionnement		0,00		
040	opérations d'ordre entre sections	6 689,00	7 000,00	0,00	
	TOTAL	6 689,00	7 000,00	0,00	
R001	solde d'exploitation reporté	14 467,00	17 630,00	17 630,00	
	TOTAL	21 156,00	24 630,00	17 630,00	

I- La section d'exploitation

1- Les recettes d'exploitation : 96 337,37 €

Avec :

- Produits de services et du domaine : 6 156,37 €, constitués des redevances pour assainissement non collectifs.
- Dotations subventions et participations : 38 701 € : cette recette est constituée essentiellement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe en 2015 (37 581 €), des primes d'épuration (1 120 €) versées par l'agence de l'eau Rhône-Alpes méditerranée
- Produits exceptionnels : 51 480 € en provenance de l'agence de l'eau

2- Les dépenses d'exploitation : 56 244,66 €

Dépenses réelles : 18 663,72 €, essentiellement relatives aux charges de personnel, aux dépenses courantes, mais également au versement de subventions dans le cadre du dispositif mis en place pour l'accompagnement des particuliers.

Les dépenses sont également constituées de la reprise du résultat d'exploitation négatif de l'exercice passé : 37 580,94 €

II- La section d'investissement

La section d'investissement comprend uniquement en recette le produit de l'excédent d'exploitation reporté de l'exercice passé (17 630,00 €).

III- Le résultat de l'exercice

Le résultat global de l'exercice s'établit à 57 722,71 €, avec un résultat de la section de fonctionnement de 40 092,71 €, et de la section d'investissement de 17 630,00 €.

2.6. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe crematorium

Le compte administratif 2015 du budget annexe du crématorium se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	348 695,61 €
- Dépenses :	9 604,13 €
Solde de la section d'exploitation	+ 339 091,48 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	72 270,11 €
- Dépenses :	3 096,55 €
Solde de la section d'investissement :	+ 69 173,56 €

- Reports de recettes :	0 €
- Reports de dépenses :	5 875,00 €
Solde des reports :	- 5 875,00 €
Résultat d'investissement y compris reports :	+ 63 298,56 €

- Excédent de clôture 2015 :	+ 402 390,04 €
-------------------------------------	-----------------------

Les réalisations des différentes postes de recettes et dépenses sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation :

chap ître		CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
011	Charges à caractère général	578,00	5 900	670,33	11,4%
012	charges de personnel et frais assimilés		5 700	5 671,98	99,5%
65	autres charges de gestion courante	0,71	600		
	Total des dépenses réelles	578,71	12 200,00	6 342,31	52,0%
023	virement à la section d'investissement		328 789,04		
042	opérations d'ordre entre sections	3 233,82	3 500,00	3 261,82	
	total	3 812,53	344 489,04	9 604,13	

Recettes d'exploitation :

chap itre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
75	Autres produits de gestion courante	123 603,27	130 000	134 291,08	
	Total de recettes réelles	123 603,27	130 000	134 291,08	103,3%
042	opérations d'ordre entre sections	0,00	800,00	715,49	
R002	excédent d'exploitation reporté	93 898,30	213 689,04	213 689,04	
	TOTAL	217 501,57	344 489,04	348 695,61	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

chap itre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
	opérations d'investissement	560,00	535 875	2 381,06	
	Total des dépenses réelles	560,00	535 875	2 381,06	0,4%
040	opérations de transferts entre sections		800	715,49	
	total	560,00	536 675	3 096,55	
	restes à réaliser	5 875,00		5 875	
	total y compris restes à réaliser	6 435,00	536 675	8 971,55	

Recettes d'investissement :

chap itre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
13	subventions d'investissement reçues	14 309,80	102 000		
	Total des recettes réelles d'investissement	14 309,80	135 377,67	0,00	
021	virement de la section d'exploitation		328 789,04		
040	opérations d'ordre entre sections	3 233,82	3 500	3 261,82	
R001	solde d'excution d'exploitation reporté	52 024,67	69 008,29	69 008,29	
	TOTAL	69 568,29	536 675	72 270,11	

I- La section d'exploitation :

Les recettes d'exploitation : 348 695,61 €

Les recettes réelles d'exploitation sont composées exclusivement de la redevance perçue du fermier chargé de la gestion du crématorium, qui s'établit à 134 291,08 €.

Les recettes d'ordre : 715,49 € correspondent à l'amortissement des subventions reçues.

La reprise du résultat de l'exercice passé s'élève à 213 689,04 €.

Les dépenses d'exploitation : 9 604,13 €

Les dépenses réelles consistent en divers dépenses nécessaires au fonctionnement du service : charges à caractère général (670,33 €) et frais de personnels assimilés (5 671,98 €), nécessaires à l'encadrement du service.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 261,82 €, constituant les dotations aux amortissements, que l'on retrouve en recettes d'ordre de la section d'investissement.

II- La section d'investissement :

Les dépenses d'équipement s'établissent à 2 381,06 € auxquelles s'ajoutent 5 875,00 € de reports.

Les dépenses d'aménagement de l'équipement n'ont pas été engagées en 2015 et les crédits ont été réinscrits sur 2016.

Les recettes d'investissement s'établissent à 72 270,11 €, essentiellement constituées de recettes d'ordre (virement 3 261,82) équivalent aux dotations aux amortissements, et de la reprise du résultat positif de l'exercice passé (69 008,29 €).

Compte tenu de ces éléments, le budget du crématorium dégage un excédent de fonctionnement de 339 091,48 €, et un excédent d'investissement après report de 63 298,56 €, soit un excédent de clôture (investissement plus fonctionnement) de 402 390,04 €.

2.7. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe actions économiques

Le compte administratif 2015 du budget annexe actions économiques se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	1 032 942,59 €
- Dépenses :	744 843,70 €
Solde de la section de fonctionnement	+ 288 098,89 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	709 226,11 €
- Dépenses :	1 240 218,02 €
Solde de la section d'investissement :	- 530 991,91 €

- Reports de recettes :	360 000,00 €
- Reports de dépenses :	84 501,37 €
Solde des reports :	+ 275 498,63 €

Résultat d'investissement y compris reports :	- 255 493,28 €
--	-----------------------

- Excédent de clôture 2015 :	32 605,61 €
-------------------------------------	--------------------

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
011	Charges à caractère général	247 464,70	325 250	236 895,12	72,8%
012	charges de prsonnel et frais asimilés	137 034,73	152 400	136 787,36	89,8%
65	autres charges de gestion courante	31 066,15	29 900	29 617,88	99,1%
66	Charges financières	33 617,77	30 000	22 172,85	73,9%
67	Charges exceptionnelles		1 000		0,0%
	Total des dépenses réelles	449 183,35	538 550	425 473,21	79,0%
023	virement a la section d'investissement		280 188,84		
042	opérations d'ordre entre sections	296 050,67	320 000,00	319 370,49	
	total	745 234,02	1 138 738,84	744 843,70	

Recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 617,80	144 710	89 421,42	61,8%
74	Dotations, subventions et participations	400 000,00	400 000	400 000,00	100,0%
75	Autres produits de gestion courante	373 686,95	375 267	329 711,50	87,9%
77	Produits exceptionnels	1 395,40	1 000	893,00	89,3%
	Total de recettes réelles	871 700,15	920 977	820 025,92	89,0%
042	opérations d'ordre entre sections	118 488,16	190 000,00	185 154,83	
R002	Excedent de fonctionnement reporté	164 335,79	27 761,84	27 761,84	
	total	1 154 524,10	1 138 739	1 032 942,59	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
	opérations d'investissement	2 099 646,61	683 181,46	489 597,51	71,7%
13	Emprunts et dettes assimilées	279 419,07	293 000,00	286 808,90	97,9%
	Total des dépenses réelles	2 379 065,68	976 181,46	776 406,41	79,5%
040	opérations de transferts entre sections	118 488,16	190 000,00	185 154,83	
D001	solde d'exécution reporté	0,00	278 656,78	278 656,78	
	total	2 497 553,84	1 444 838,24	1 240 218,020	85,8%
	restes a realiser	462 871,46		84 501,37	
	TOTAL y compris restes a réaliser	2 960 425,30		1 324 719,39	

Recettes d'investissement:

chapitre	Libellé	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisation
13	subventions d'investissement reçues	1 000 000,00			
16	emprunts et dettes assimilées		450 121,16		0,0%
1068	excédent de fonctionnement capitalisés		381 528,24	381 528,24	100,0%
165	Dépôts et cautionnement recus	6 718,70	13 000,00	8 327,38	64,1%
	Total des recettes réelles d'investissement	1 006 718,70	844 649,40	389 855,62	46,2%
021	virement de la section de fonctionnement		280 188,84		
040	opérations d'ordre entre sections	296 050,67	320 000,00	319 370,49	
R001	solde d'exécution d'investissement reporté	916 127,69	0,00	0,00	
	TOTAL	2 218 897,06	1 444 838,24	709 226,11	
	restes a realiser	360 000,00		360 000,00	
	TOTAL y compris restes a réaliser	2 578 897,06		1 069 226,11	

I- La section de fonctionnement :

1- **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1 032 942,59 € en 2015, et sont composées comme suit :

- Recettes réelles de fonctionnement : 820 025,92 €
 - Loyers et charges : 419 132,92 €
 - Subvention versée par le budget principal : 400 000,00 €
 - Produits exceptionnels divers : 893,00 €
- Les recettes d'ordre : 185 154,83 €, correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues
- L'excédent de l'exercice passé reporté : 27 761,64 €

2- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 744 843,70 € et sont composés comme suit :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 425 473,21 €
 - Les charges à caractère général : 236 895,12 €
 - Les frais de personnel et assimilés : 136 787,36 €
 - Autres charges de gestion courante : 29 617,88 €
 - Les charges financières : 22 172,85 €

Les charges de la dette passent de 33 617,77 € à 22 172,85 €, accompagnant la réduction de l'encours de la dette (confrère infra)

Les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements) : 319 370,49 €

II- La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 069 226,11 € y compris les reports (360 000 €)

Elles sont constituées de la reprise du résultat de fonctionnement capitalisé de l'exercice passé (381 528,24 €), des recettes d'ordre de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements) : 319 370,49 €, ainsi que des dépôts et cautionnements reçus (8 327,38 €).

Notons que 360 000 € sont inscrits en report, correspondant à un report d'emprunt de 2015 sur 2016.

2- Les dépenses d'investissement s'établissent à un total de 1 324 719,39 €, et se décomposent comme suit :

Opérations d'équipement : 489 597,51 €, auxquels s'ajoutent les reports, soit un total de 574 098,88 €.

Les opérations prévues et réalisées ont été les suivantes :

Opération	2015			
	Dépenses			
	Total budgété	Montant mandaté	Reports de crédit 2015 sur 2016	tx de réalisation y compris reports
102 - MDEF	5 110,00	511,74	0,00	10,0%
105 - CREACITE	20 000,00	4 907,69	8 667,88	67,9%
107 - GMS	389 214,57	352 798,88	23 852,33	96,8%
110 - E CITE	132 941,89	75 699,83	3 569,41	59,6%
111 - ZI NORD	135 915,00	55 679,37	48 411,75	76,6%
TOTAL	683 181,46	489 597,51	84 501,37	84,0%

- Le remboursement du capital de la dette : 286 808,90 €

L'encours de la dette du budget de l'action économique passe de 1 049 994,24 € au 31/12/2014 à 770 763,08 € au 31/12/2015.

- Les dépenses d'ordre : 185 154,83 € correspondent aux amortissements des subventions

- La reprise du résultat de l'exercice passé : 278 656,78 €

3- Résultat de l'exercice :

Compte tenu de la réalisation en fonctionnement et en investissement, le résultat de clôture de l'exercice présente un excédent de 32 605,31 € (fonctionnement : + 288 098,89 €, investissement : - 255 493,28 €).

2.8. Arrêt du compte administratif 2015 – Budget annexe Champ de Cruy

Le compte administratif du budget annexe Champ de Cruy 2015 se conclut sur les bases suivantes

Section de fonctionnement

- Recettes : 21 650,00 €

- Dépenses : 21 650,00 €

Solde de la section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement

- Recettes :	0 €
- Dépenses :	21 650,00 €
Solde de la section d'investissement :	- 21 650,00 €

- Résultat de clôture 2015 : - 21 650,00 €

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
Charges a caractere général	0,00	1 000 000	21 650,00	2,2%
Total des dépenses réelles	0,00	1 000 000	21 650,00	2,2%
virement à la section d'investissement		100 000,00		
total	0,00	1 100 000,00	21 650,00	

Recettes de fonctionnement :

	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 000 000		0,0%
Total de recettes réelles	0,00	1 000 000	0,00	0,0%
opérations d'ordre entre sections		100 000,00	21 650,00	
total	0,00	1 100 000	21 650,00	2,0%

SECTION D'INVESTISSEMET

Dépenses d'investissement :

	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
opérations de transferts entre sections	0,00	100 000,00	21 650,00	
total	0,00	100 000,000	21 650,000	21,7%

Recettes d'investissement :

	CA2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	tx de réalisatio n
virement de la section de fonctionnement		100 000,00		
TOTAL	0,00	100 000,00	0,00	

L'année 2015 a permis d'engager des études pour la viabilisation des terrains pour un total de 21 650,00 €, inscrites en dépenses de fonctionnement.

Le montant de ces dépenses a fait l'objet de l'émission d'un titre de recettes de même montant en fonctionnement, et d'un mandat de dépense du même montant également en section d'investissement. Il s'agit d'écritures d'inventaire dont l'objectif est de constater la valeur du stock sur le budget, qui lorsque les terrains feront l'objet d'une vente, seront dénouées par des écritures de sens contraire.

Il est précisé que le résultat étant négatif, il ne fait pas l'objet d'une affectation. Le déficit d'investissement sera imputé au compte D001 de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Madame LEBAIL dit que l'excédent de clôture du budget annexe « eau » de plus d'1,8 million l'interroge. Il y a une grande partie de cet excédent qui se trouve sur la section d'exploitation alimentée en recettes par les redevances payées par les usagers du service public de l'eau. La communauté d'agglomération fait-elle payer l'eau trop chère ? Elle analyse cet excédent de cette façon mais peut-être y-a-t-il une autre explication.

Monsieur DUTHEL répond que cet excédent va rapidement être utilisé pour la réalisation du projet de la requalification de l'usine de potabilisation de l'eau qui va entraîner des dépenses de l'ordre de 10 millions d'euros. La même réponse peut être apportée pour expliquer l'excédent du budget assainissement, dans la mesure où des travaux encore plus importants sont prévus dans les prochaines années.

Madame LEBAIL dit que ces travaux touchent à l'investissement et non pas l'exploitation.

Monsieur DUTHEL confirme bien cela mais cet excédent d'exploitation sera basculé en investissement lorsque les travaux débiteront réellement. Cela permet également de régler des dépenses de fonctionnement imprévues.

Madame LEBAIL dit que si elle a bien compris les explications, l'excédent de la section d'exploitation sera basculé en section d'investissement.

Monsieur DUTHEL dit que c'est exactement cela par le biais d'un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.

Monsieur BAGHDASSARIAN constate sur le budget principal que les charges de personnel ont augmenté de manière très sensible de 28% et cela est lié à la prise en charge de la compétence "petite enfance". Il demande si le calcul de l'augmentation des charges de personnel a été fait en enlevant la prise en charge de cette compétence afin de voir l'évolution de la charge salariale et du nombre d'emplois d'une année sur l'autre.

Monsieur DUTHEL répond qu'effectivement la masse salariale évolue, que c'est dû en grande partie à la prise de la compétence "petite enfance" et à des réformes réglementaires pour les agents de catégories B et C. Ces dernières ont entraîné une augmentation de la masse salariale de 51 000 euros. Pour répondre précisément à la question posée, les charges de personnel, hors transfert de la compétence "petite enfance", auraient augmenté en 2015 de 4,83%.

Monsieur BAGHDASSARIAN dit que cela signifie qu'il n'y a pas eu autant de recrutements que cela car mécaniquement les salaires augmentent régulièrement.

Monsieur DUTHEL ajoute que certains recrutements sont financés en totalité ou en partie par des recettes et il cite à titre d'exemple les deux postes des instructeurs des autorisations du droit des sols.

Monsieur BAGHDASSARIAN dit que les salaires de ces personnes se retrouvent néanmoins dans la masse salariale.

Monsieur DUTHEL poursuit en disant que s'agissant de cette masse salariale, il faut savoir que l'augmentation du point d'indice aura un impact cette année et encore plus l'année prochaine car la réforme s'appliquera sur une année complète.

Monsieur BAGHDASSARIAN souhaite poser une question concernant l'assainissement. Lors d'un précédent conseil, il avait été dit qu'une réponse serait apportée concernant les 1,5 million d'euros qui ont été apportés par la commune de Saint Georges de Reneins. Pour quelle opération ont-ils été utilisés ?

Monsieur DUTHEL répond que l'agglomération a reçu un excédent d'investissement de 1,5 million et un excédent d'exploitation de 5 282 euros du budget d'assainissement de la commune de Saint-Georges-de-Reneins. Il dit que dans le cadre de la procédure prévue, la commune a tout d'abord délibéré pour l'approbation des comptes des services antérieurs et pour accepter le transfert du résultat à la CAVBS. Ces deux délibérations ont été prises par le conseil municipal de la commune de Saint-Georges-de-Reneins les 10 novembre et 22 décembre 2014. Ensuite, la commune a délibéré le 16 février 2015 pour approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers au profit de la CAVBS pour permettre l'exercice effectif de la compétence. L'agglomération a délibéré sur ce PV le 27 février 2015. La délibération précisait la valeur de l'actif et du passif. Cette somme a été intégrée dans le budget primitif annexe 2015 de l'agglomération.

Monsieur BAGHDASSARIAN souhaite avoir une copie de la délibération du 27 février 2015. Monsieur BAGHDASSARIAN dit qu'une distinction est faite sur le plan budgétaire entre la STEP et les bassins de dépollution et l'assainissement. Pour lui le budget STEP devrait retracer les opérations uniquement liées à la station d'épuration. Or il constate que des réseaux sont mentionnés dans le budget dit "STEP".

Monsieur DUTHEL dit qu'il n'a pas la réponse à cette question. Une réponse sera apportée à Monsieur BAGHDASSARIAN. Monsieur DUTHEL dit que pour l'année prochaine une fusion de ces deux budgets est à l'étude. Historiquement il y avait deux budgets car l'un contenait des opérations assujetties à la TVA et pas l'autre. Aujourd'hui, toutes les opérations liées à l'assainissement sont assujetties à la TVA.

Monsieur DUTHEL précise également que sur la commune de Saint Georges de Reneins ont été réalisés, en matière d'assainissement, des travaux pour 784 000 euros.

Monsieur BAGHDASSARIAN demande si a été évoqué le compte administratif des ordures ménagères.

Monsieur DUTHEL répond qu'il n'y a pas de budget annexe pour le service des ordures ménagères.

Monsieur BAGHDASSARIAN dit qu'il voulait poser une question sur la redevance spéciale mais il a retenu l'information évoquée par Monsieur Philibert sur le fait que ce dossier sera présenté en bureau lundi prochain. Il dit qu'il a eu une réponse de la part du président au courrier qu'il avait adressé à ce sujet. La réponse est légalement correcte. En revanche, il regrette toujours qu'il y ait une discrimination dans la communauté d'agglomération entre les habitants et les communes de l'ex-CCBV et les autres concernant le versement d'une

redevance spéciale. Il manifestera ce mécontentement lors du vote sur le compte administratif et il espère être suivi par ses collègues représentant les communes de l'ex-CCBV.

Monsieur DUTHEL demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président quitte la salle des délibérations.

En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met les rapports au vote. Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide :

- *à la majorité (1 vote contre, 1 abstention) d'arrêter les comptes 2015 du budget général de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*
- *à l'unanimité (1 abstention) d'arrêter les comptes 2015 du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*
- *à la majorité (1 vote contre, 1 abstention) d'arrêter les comptes 2015 du budget STEP et bassins de dépollution de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif*
- *à la majorité (1 vote contre, 1 abstention) d'arrêter les comptes 2015 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*
- *à l'unanimité d'arrêter les comptes 2015 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*
- *à l'unanimité d'arrêter les comptes 2015 du budget annexe crematorium de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*
- *à l'unanimité (1 abstention) d'arrêter les comptes 2015 du budget annexe actions économiques de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*
- *à l'unanimité d'arrêter les comptes 2015 du budget annexe Champ de Cruy de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône par le vote du compte administratif.*

2.9. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget principal

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Principal, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.***

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part, de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et de constater une différence entre le montant du stock de la dette inscrite au compte de gestion et le stock de la dette recensé par l'agglomération, du fait de la non intégration d'emprunts liés aux transferts de compétences dans le compte de gestion, ce qui sera corrigé sur 2016, après réalisation des actes administratifs afférents.

2.10. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget annexe eau

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe eau, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.***

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part, de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et de constater une différence entre le montant du stock de la dette inscrite au compte de gestion et le stock de la dette recensé par l'agglomération, du fait de la non intégration d'emprunts liés aux transferts de la compétence (emprunt de l'ex SIEOV) dans le compte de gestion, ce qui sera corrigé sur 2016, après réalisation des actes administratifs afférents.

2.11. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget annexe : STEP et bassins de dépollution

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget annexe STEP et bassins de dépollution, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe STEP et bassin de dépollution de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part, de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et de constater une différence entre le montant du stock de la dette inscrite au compte de gestion et le stock de la dette recensé par l'agglomération, du fait de la non intégration d'emprunts liés aux transferts de compétences dans le compte de gestion, ce qui sera corrigé sur 2016, après réalisation des actes administratifs afférents.

2.12. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget annexe assainissement

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe assainissement, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.13. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget annexe SPANC

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe SPANC, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.14. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget annexe crematorium

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget annexe du crématorium, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du crématorium de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe du crématorium de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.15. Arrêt du compte de gestion 2015 – Budget annexe actions économiques

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget annexe Action Economique, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe actions économiques de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.16. Arrêt du compte de gestion 2015 – budget annexe Champ de Cruy

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget annexe du Champ de Cruy, les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Budget Principal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe du Champ de Cruy de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme aux comptes administratifs de l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.17. Affectation des résultats 2015 – Budget principal

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 53 502 307,34 €
Dont reprise de résultat antérieur : 3 827 590,44 €
- Dépenses : 46 915 977,82 €

Solde de la section de fonctionnement + 6 586 329,52 €

Section d'investissement (y compris opérations pour compte de tiers)

- Recettes (y compris résultat reporté) : 16 888 628,35 €
 Dont report du résultat 2014 : 1 252 200,23 €
 - Dépenses : 12 668 184,12 €

Solde de la section d'investissement : 4 220 444,23 €

- Reports de recettes : 246 911,73 €
 - Reports de dépenses : 2 880 933,89 €
 Solde des reports : - 2 634 022,16 €
 - Résultat d'investissement y compris reports : + 1 586 422,07 €

- Excédent de clôture 2015 : + 8 172 751,59 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

-en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 6 586 329,52 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 4 220 444,23 €.

2.18. Affectation des résultats 2015 – Budget annexe : eau

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 2 699 334,25 €
 - Dépenses : 1 002 333,57 €
Solde de la section d'exploitation + 1 697 000,68 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 3 264 451,78 €
 - Dépenses : 2 991 594,97 €
Solde de la section d'investissement : + 272 856,81 €

- Reports de recettes : 158 677,72 €
 - Reports de dépenses : 262 851,04 €
 Solde des reports : - 104 173,32 €
Résultat d'investissement y compris reports : + 168 683,49 €

- Excédent de clôture 2015 : + 1 865 684,17 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

-en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 1 697 000,68 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 272 856,81 €.

2.19. Affectation des résultats 2015 – Budget annexe STEP et bassins de dépollution

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 8 673 956,74 €

- Dépenses : 2 262 874,45 €

Solde de la section de fonctionnement + 6 411 082,29 €

Section d'investissement

- Recettes : 5 567 030,58 €

- Dépenses (y compris résultat report) : 4 187 707,02 €

Solde de la section d'investissement : + 1 379 323,56 €

- Reports de recettes : 163 000,00 €

- Reports de dépenses : 1 080 832,14 €

Solde des reports : - 917 832,14 €

Résultat d'investissement y compris reports : 461 491,12 €

- Excédent de clôture 2015 : 6 872 573,71 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

-en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 6 411 082,29 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 1 379 323,56 €

2.20. Affectation des résultats 2015 – Budget annexe assainissement

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	2 144 633,81 €
- Dépenses :	1 382 557,32 €
Solde de la section de fonctionnement	+ 762 076, 49 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	1 242 839,86 €
- Dépenses :	1 009 468,97 €
Solde de la section d'investissement :	233 370 ,89 €

- Reports de recettes :	0 €
- Reports de dépenses :	627 706,93 €

Solde des reports : - 627 706,93 €

Résultat d'investissement y compris reports : - 394 336,04 €

- Excédent de clôture 2015 : + 367 740,45 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

- en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat d'exploitation reporté 367 740,45 €.

- en section d'investissement

Compte 106 « réserves » : 394 336,04 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté : 233 370,89 €.

2.21. Affectation des résultats 2015 – Budget annexe : SPANC

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes :	96 337,37 €
- Dépenses (y compris déficit antérieur reporté) :	56 244,66 €
Solde de la section de fonctionnement	40 092,71 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 17 630,00 €
- Dépenses : 0 €
- Solde de la section d'investissement : 17 630,00 €
- Reports de recettes : 0€
- Reports de dépenses : 0€
- Solde des reports : 0€

Résultat d'investissement y compris reports : 17 630,00 €

- Excédent de clôture 2015 : 57 722,71 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absentions, des oppositions.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

-en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 40 092,71 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 17 630,00 €.

2.22. Affectation des résultats 2015 – Budget annexe crematorium

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 348 695,61 €
- Dépenses : 9 604,13 €
- Solde de la section d'exploitation + 339 091,48 €**

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 72 270,11 €
- Dépenses : 3 096,55 €
- Solde de la section d'investissement : + 69 173,56 €**

- Reports de recettes : 0 €
- Reports de dépenses : 5 875,00 €
- Solde des reports : - 5 875,00 €
- Résultat d'investissement y compris reports : + 63 298,56 €**

- Excédent de clôture 2015 : + 402 390,04 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absents, des oppositions.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

- en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 339 091,48 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira également comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 69 173,56 €.

2.23. Affectation des résultats 2015 – Budget annexe actions économiques

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur : 1 032 942,59 €

- Dépenses : 744 843,70 €

Solde de la section de fonctionnement + 288 098,89 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) : 709 226,11 €

- Dépenses : 1 240 218,02 €

Solde de la section d'investissement : - 530 991,91 €

Résultat de clôture hors reports :

- Reports de recettes : 360 000,00 €

- Reports de dépenses : 84 501,37 €

Solde des reports : + 275 498,63 €

Résultat d'investissement y compris reports :- 255 493,28 €

- Excédent de clôture 2015 : 32 605,61 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2015 doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des absents, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

-en section de fonctionnement

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 32 605,61 €

-en section d'investissement

Compte 1068 : réserves : 255 493,28 €

Pour information, le résultat 2015 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 530 991,91 €.

A l'issue de ces présentations, Monsieur le Président souhaite remercier les élus pour ces votes, Monsieur DUTHEL et Madame Briand, directrice des finances et l'ensemble du personnel des finances pour le travail accompli et cette présentation. Il dit que ces comptes administratifs 2015 retracent pour la première fois l'exercice des compétences sur la totalité d'une année calendaire.

2.24. Décision modificative n° 2 – budget principal 2016

Il est exposé que la décision modificative n°2 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Hors reprise du résultat de fonctionnement reporté, les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 387 438 €, tandis que les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse de 390 027,00 €. En section d'investissement, les dépenses nouvelles sont globalement de 1 197 391 € et les recettes de 161 761 €.

Le résultat de clôture de l'exercice passé (8 172 751,59 €) est affecté d'une part à la réduction de l'emprunt initialement prévu au budget primitif (5 371 614 €), et, pour partie, au remboursement anticipé de la dette à hauteur de 1 768 096,59 €.

Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

CHAPITRE 013 - Atténuations de charges			
61	6419	Versement indemnités journalières complémentaires	7 200,00

CHAPITRE 70 - Ventes de produits, prestations de service, marchandises			
251	7067	Encaissement retards de paiement restauration scolaire 2015	63 000,00

CHAPITRE 74 - Dotations et participations			
01	74124	dotations d'intercommunalité	24 505,00
01	74126	dotations de compensation	20 841,00
520	74718	Subvention de l'Etat CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) pour actions de la programmation Politique de la Ville	22 000,00

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
--	--	--	--

020	758	Complément refacturation service ADS – (recettes plus importantes que prévues au BP)	37 000,00
251	752	Solde participation des Communes sur restauration scolaire 2015	6 270,00
311	758	Remboursement frais de personnel mis à dispo associations opus 92 et cordes en calade	7 280,00

CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels			
020	77888	Remboursement taxes logements vacants et taxes foncières 2015	23 088,00
812	7788	déchets verts versement exceptionnel SYTRAIVAL	60 882,00

CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections			
01	777	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (FCTVA sur dépenses de fonctionnement)	117 961,00

002 – Résultat de fonctionnement reporté	6 586 329,52
---	---------------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 976 356,52
---	---------------------

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général			
020	63513	Taxe d'archéologie et d'aménagement atelier bâtiment au rugby (900) + bureaux 3ème étage (1000)	1 900,00
322	6283	entretien musée Prieuré et Gymnase de Limas suite à absence agent	9 795,00
520	611	Changement de cadre administratif de la mise en œuvre de l'action brigade de vacataires (convention d'objectifs entre l'agglomération et l'association AIDE à partir du 1/07/16) : passage d'une gestion par paiement de prestation à un versement de subvention	- 67 750,00
520	6228	Actions de la programmation politique de la ville suite à notification et versement d'une aide financière non prévue au budget Primitif	22 000,00
64	615221	Crèche les Diablotins remplacement d'une chaudière 12 500 € + un chauffe-eau 1500 € suite à panne de la chaudière existante	14 000,00
811	60611	complément pour versement participation pour traitement des eaux pluviales 2015	91 000,00
831	615232	Bassins de Buisante - régulateurs de débit (suite à diagnostic)	5 000,00
812	615221	Entretien réparation de l'aire de lavage au local OM (dégâts suite à intempéries)	5 000,00
113	615231	Virement pour complément participation SMRB	- 5 100,00
823	62875	Refacturation de la commune de Villefranche 4ème trimestre 2015 - entretien espaces verts Belleroche	15 200,00

CHAPITRE 012 - Charges de personnel			
020	64111	Revalorisation point indice FPT (+ 0,6 % au 01/07/2016)	25 800,00
61	64111	Complément de rémunération suite à régularisation	8 600,00
322	64131	Transfert de crédit vers gestionnaire ADM - Entretien Prieuré	-2 595,00

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante			
311	651	Hébergement portail conservatoire Villefranche - (dépense plus élevée que prévue au BP)	150,00
831	6573 58	Complément participation SMRB	5 100,00
64	6574	Complément Subvention Villa Suzanne	30 000,00
520	6574	Changement de cadre administratif de la mise en œuvre de l'action brigade de vacataires (convention d'objectifs entre l'agglomération et l'association AIDE à partir du 1/07/16) : passage d'une gestion par paiement de prestation à un versement d'une subvention	67 750,00
311	6574	Subv opus 92 et cordes en calade	7 280,00

CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles			
22	673	Annulation de titre 2015 (doublon de titre remb occupation gymnases par les collèges)	14 308,00

CHAPITRE 022 – Dépenses imprévues			
020	022	Dépenses imprévues	140 000,00

CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement			
01	023	Total virement à la section d'investissement	6 588 918,52

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 976 356,52
---	--	--	---------------------

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 13				
820	1321	1 413	Subvention PDIE ADEME -	23 800,00
95	1321	1 515	Halte fluviale subv FNADT 2016	20 000,00
95	1321	1 515	Halte fluviale subv VNF 2016	10 000,00
820	1323	1 411	Subvention vélostation contrat quinquennal - réduction suite abandon du projet	-10 000,00

CHAPITRE 10				
10222	20		FCTVA	117 961,00

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées				
01	1641		Emprunts	- 5 371 614,00

Restes à réaliser 2015				246 911,73
------------------------	--	--	--	------------

	021		virement de la section de fonctionnement	6 588 918,52
--	-----	--	--	--------------

	001		résultat d'investissement reporté	4 220 444,23
--	-----	--	-----------------------------------	--------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				5 846 421,48
--	--	--	--	---------------------

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRES OPERATIONS				
831	2031	1443	Complément Etude utilité publique la Tallebarde	18 000,00
812	2188	1604	Acquisition de matériel au service ordures ménagères - Remplacement d'un nettoyeur haute pression en panne installé dans le véhicule affecté au nettoyage des bacs et bornes verre	5 000,00
020	2313	1601	Complément pour travaux Bureaux 3è étage BP 2016 : 150 000 € pour les travaux de base, complément à prévoir : 126 000 €	126 000,00
411	2313	1518	Palais couvertine -expertise en cours, pas de travaux avant septembre. BP 2016 prévu 400 000 € : travaux demandés par l'expert la réalisation de trop plein en toiture pour un coût estimatif de 100 000 €	- 300 000,00
413	2313	1466	Nautile amélioration énergétique erreur d'imputation	- 345 000,00
413	2313	14100	Nautile travaux d'amélioration	345 000,00
831	2314	1612	complément opération Erosion route de Tallancé - BP 2016 75 000 € TTC - Coût estimé de ces aménagements 140 400 €	65 400,00
411	2315	1602	Accès éclairage et gaine Palais - projet accès aux luminaires et gaines transformé pour refaire l'éclairage du palais en led.	- 115 000,00
411	2315	1517	Eclairage du Palais en led : travaux d'amélioration	115 000,00
64	2188	1482	Crèche Les petits Loups achat d'une chaudière à Cogny en remplacement de la chaudière granules existantes.	19 000,00
020	2051	1404	Arbitrages non pris en compte au moment de la préparation budgétaire (27 000 €)	- 27 000,00
020	2183	1404	Equipement de téléphonie IP Politique de la Ville - dépense reportée à 2017 (6 000 €)	- 6 000,00
020	21318	1530	engagement sur achat locaux 3è étage non nécessaire (-32 000€)	- 32 000,00
020	2031	1418	complément Frais d'études extension du périmètre	30 000,00
020	2158	1604	Enveloppe matériel général	4 800,00
64	2184	1402	meublier crèches	29 030,00
026	2188	1402	Matériel à remplacer suite panne	600,00
64	2188	1402	remplacement matériel crèches	24 800,00
023	2188	1402	Remplacement appareil photo hors d'usage	1 000,00
520	2317	1451	Opération de rénovation urbaine de Troussier : complément de crédit pour avenant de révision de prix	23 800,00
64	2184	1402	réduction de crédits sur l'enveloppe de matériel	- 3 200,00
64	2188	1407	complément de crédit pour matériel prévention sécurité pour le personnel	3 200,00

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées				
01	168741		Complément pour remboursement capital Villefranche(transferts Crèches) et CCBPD (voirie Liergues)	60 000,00
01	168741		remboursement anticipée de la dette	1 768 096,59
CHAPITRE 26 - Participations et créances rattachées à des participations				
020	261		Titres de participation (acquisition actions SAMDIV)	37 000,00

CHAPITRE 27 : Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé			
020	274	Avance SAMDIV	1 000 000,00
CHAPITRE 040 –Opérations d’ordre de transfert entre sections			
01	102291	reprise sur FCTVA	117 961,00
Restes à réaliser 2015			2 880 933,89
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT			5 846 421,48

Monsieur le Président demande s’il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l’absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s’il y a des abstentions, des oppositions.

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver la décision modificative n°2 du budget principal de la Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.

2.25. Décision modificative n° 1 – budget annexe eau 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d’intégrer les résultats de l’exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Il est à noter que les recettes de fonctionnement ont été réajustées suite à une sous-estimation au budget primitif. Sa correction permet de diminuer l’emprunt prévu au budget primitif.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	748	Subv Agence de l'Eau	4 000,00
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	775	cession parcelle à Arnas champs captants création d'un nouveau chemin pour la Commune	848,00
CHAPITRE 70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES			
	70128	part communale eau recette (sous évaluée au bp)	876 061,00
	70128	Complément sur redevance eau (ex SIEOV) (recette sous évaluée au BP)	300 000,00
	002	excédent de fonctionnement reporté	1 697 000,68
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 877 909,68

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	617	intégration automatisée des données Eau et Assainissement ex CCBNM - ex CCBV	8 000,00
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	675	constatation comptable sortie terrain champs captants suite à achat par la commune d'Arnas	1 698,55
CHAPITRE 023			
Virement à la section d'investissement			2 868 211,13
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 877 909,68

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	2111	sortie terrain champs captants	1 698,55
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	1641	ajustement emprunt	- 1 201 739,00
CHAPITRE 21			
	021	virement de la section de fonctionnement	2 868 211,13
Restes à réaliser 2015			158 677,72
	001	solde investissement positif reporté	272 856,81
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 099 705,21

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRES OPERATIONS				
	2315	2315003	Complément de crédits pour la réalisation du Schéma directeur eau ex SIEOV	13 000,00
Restes à réaliser 2015			262 851,04	
CHAPITRE 23				
	23	immobilisation en cours	1 823 854,17	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 099 705,21	

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
 En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
 Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.
 Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.*

2.26. Décision modificative n° 1 – budget annexe STEP et bassins de dépollution 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.
 Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	748	Subv Agence de l'Eau	6 000,00
	002	Excédent de fonctionnement reporté	6 411 082,29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 417 082,29

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	611	rémunération pour traitement des eaux pluviales (ex CCBNM) (2015)	46 000,00
	6110	rémunération pour traitement des eaux pluviales SYNDICAT Liergues Jarnioux Ville (2015)	45 000,00
	617	l'intégration automatisée des données Eau et Assainissement ex CCBNM - ex CCBV	12 000,00
CHAPITRE 66 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	6681	Indemnité de remboursements anticipés	28 000,00
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	6718	régularisation TVA STEP	0,01
CHAPITRE 023			
	023	virement en investissement	6 286 082,28

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 417 082,29
---	---------------------

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées			
01	1641	Emprunts	- 26 196,00
	166	refinancement et dettes assimilées	253 000,00
	001	solde d'exécution d'investissement reporté	1 379 323,56
Reste à réaliser 2015			163 000,00
CHAPITRE 021			
	021	virement du fonctionnement	6 286 082,28
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT			8 055 209,84

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées			
	166	refinancement et dettes assimilées	253 000,00
CHAPITRES OPERATIONS			
	2315	immobilisation en cours	6 721 377,70
Reste à réaliser 2015			1 080 832,14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			8 055 209,84

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe STEP et bassins de dépollution de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.

2.27. Décision modificative n° 1 – budget annexe assainissement 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

	002	Excédent de fonctionnemen reporté	367 740,45
TOTAL			367 740,45

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	617	Marché d'automatisation d'intégration des ITV dans le SIG	17 000,00
CHAPITRE 023			
	023	Virement en investissement	350 740,45
TOTAL			367 740,45

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	1641	Emprunt	- 306 840,45
CHAPITRE 021			
	021	Virement du fonctionnement	350 740,45
	001	Excédent d'investissement reporté	233 370,89
	1068	Réserve	394 336,04
TOTAL			671 606,93

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRES OPERATIONS				
	21532	2216002	Part de l'agglomération versée a la commune de villefranche sur travaux d'assinssement suite à travaux de réfection de tranchées	40 000,00
	2188	2216003	Acquisition de 4 détecteurs de gaz (2400 €) suite panne + groupe électrogène (1500 €)	3 900,00
Restes à réaliser 2015				627 706,93
TOTAL				671 606,93

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.

2.28. Décision modificative n° 1 – budget annexe SPANC 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	758	Subvention département	6 500,00
	002	excédent de fonctionnement reporté	40 092,71
TOTAL			46 592,71

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	658	autre charge de gestion courante (subvention particulier)	6 500,00
	023	virement en investissement	40 092,71
TOTAL			46 592,71

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

	021	virement du fonctionnement	40 092,71
	001	excédent d'investissement reporté	17 630,00
Total			57 722,71

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS			
	2315	dépense d'investissement	57 722,71
TOTAL			57 722,71

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.

2.29. Décision modificative n° 1 – budget annexe crematorium 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

	002	excédent de fonctionnement reporté	339091,48
Total			339 091,48

B – Dépenses de fonctionnement

	023	virement en investissement	339 091,48
Total			339 091,48

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	1641	Emprunts	- 402 390,04
	001	solde d'exécution d'investissement reporté	69 173,56
	021	virement du fonctionnement	339 091,48
Total			5 875,00

B – Dépenses d'investissement

Restes à réaliser 2015		5 875,00 €
TOTAL		5 875,00 €

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Crematorium de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.

2.30. Décision modificative n° 1 – budget annexe actions économiques 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

	002	excédent de fonctionnement reporté	32 605,61
TOTAL			32 605,61

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
90	6042	Participation salons d'entreprises	3 000,00
	023	virement à la section d'investissement	29 605,61
TOTAL			32 605,61

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées			
	1641	Emprunt	- 14 605,61
	021	Virement de la section de fonctionnement	29 605,61
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	255 493,28
Restes à réaliser 2015			360 000,00
TOTAL			630 493,28

B – Dépenses d'investissement

CHAPITRES OPERATIONS				
90	2184	110	Mobilier E-Cité	5 000,00
90	2313	110	Travaux aménagement E-Cité	10 000,00
	001		Solde d'exécution reporté	530 991,91
Restes à réaliser 2015				84 501,37

TOTAL	630 493,28
-------	------------

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe actions économiques de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.

2.31. Décision modificative n° 1 – budget annexe Champ de Cruy 2016

Il est exposé que la décision modificative n°1 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 et de procéder à divers ajustements de crédits.

Les propositions d'ajustement budgétaires sont les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes de fonctionnement

CHAPITRE 70- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
824	7015	vente de terrain	21 650,00
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	71355	constatation de stocks ex 2016	810 800,00
TOTAL			832 450,00

B – Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER ENTRE SECTIONS			
01	7133	annulation stock initial ex 2015	21 650,00
01	7133	annulation stock 2016 en fin d'exercice 2016	810 800,00
TOTAL			832 450,00

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes d'investissement

CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	3355	annulation stock initial ex 2015	21 650,00
01	3355	FIN annulation stock 2016 en fin d'exercice 2016	810 800,00
TOTAL			832 450,00

B – Dépenses d'investissement

	001		reprise de résultat d'investissement	21 650,00
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
01	3355		constatation de stocks ex 2016	810 800,00
TOTAL				832 450,00

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Champ de Cruy de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône comme présentée dans le rapport ci-dessus.*

Avance de trésorerie à la SAMDIV

Il est rappelé que le district a confié la réalisation de l'opération d'aménagement ZAC Parc d'Activité d'Epinay, située à Gleizé, à la Société d'Aménagement du district de Villefranche par un traité de concession signé le 30 juin 1992.

Fin 2015, l'opération conduite sur la ZAC d'Epinay présente un besoin de trésorerie voisin de 2,0 millions d'euros, correspondant au différentiel constaté à cette date entre le cumul des dépenses (6,6 M) et le cumul des recettes (4,5 M). Ce besoin de trésorerie est assuré au travers d'une ligne de financement contractée auprès de la Caisse d'Epargne de 1,5 M et d'un compte de liaison avec la société pour 0,5 M.

Dans le cadre de cette opération, la signature récente d'un compromis sur une cession de foncier avec un opérateur sur la zone commerciale permet d'anticiper des recettes d'un montant de 5,2 millions d'euros (hors participation de l'opérateur aux travaux), dont la perception est attendue courant 2017.

Dans l'intervalle, un budget conséquent de travaux doit être engagé au titre de la création des voiries centrales, secondaires et des réseaux. Le budget estimatif est d'environ 1 millions d'euros. Il nécessitera un besoin de financement intégral. Ainsi, l'opération présente un besoin complémentaire de 1 million d'euros.

Il est à noter que les prévisions à fin d'opération mettent en évidence un résultat très largement bénéficiaire sur cette opération, supérieur à 5 M selon les hypothèses actuelles. Ce résultat intègre des recettes de cession complémentaires sur la Tranche 2 de l'opération pour 2,6 M. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, en leur qualité d'actionnaires, prendre part aux modifications de capital ou allouer des apports en compte courant d'associés aux sociétés d'économie mixte locales dans les conditions définies à l'article L. 1522-5. Ainsi, afin de faire face à ce besoin de trésorerie transitoire, et permettre le bon déroulement de l'opération, il est proposé d'accorder à la SAMDIV une avance de trésorerie assimilable à un apport en compte courant d'associés à hauteur de 1 000 000 €, dans les conditions définies à l'article L 1522-5 du code général des collectivités territoriales, ce pour une durée de deux ans, éventuellement renouvelable une fois.

Un apport en compte courant d'associé est alloué sur la base d'une convention qui prévoit la nature, l'objet et la durée de l'apport ainsi que les conditions de remboursement, éventuellement de rémunération ou de transformation en augmentation du capital.

Les textes précisent que l'avance est limitée à une durée maximale de 2 ans, renouvelable une fois. A l'issue de cette période, l'apport est soit remboursé à la collectivité, soit incorporé au capital de la SEM.

Ils prévoient également qu'il ne peut être consenti d'avance en compte courant d'associés si cette nouvelle avance conduit le montant total des avances accordées à des SEM à plus de 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Dans le cas présent, l'avance sollicitée représente 2.09 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2016.

Enfin, aucune avance ne peut être accordée à une SEM si ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, du fait de l'accumulation des pertes, ce qui n'est pas le cas de la SAMDIV fin 2015.

Monsieur de LONGEVIALLE, en tant que Président de la SAMDIV, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) d'autoriser le versement d'une avance à la SAMDIV d'un montant de 1 million d'euros (un million d'euros) par la voie d'un apport en compte courant d'associés, sous les conditions rappelées ci-dessus et d'autoriser le Président à signer la convention afférente jointe en annexe.

A l'issue des présentations des rapports sur les finances, Monsieur DUTHEL souhaite également remercier Madame Briand pour le travail accompli.

- III – ADMINISTRATION GENERALE

3.1. Election d'un membre du bureau

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211. 10 du code général des collectivités territoriales, le bureau est composé du président (membre de droit), des vice-présidents (membres de droit) et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le conseil, par une précédente délibération, a accepté la modification de la délibération en date du 24 avril 2014 portant le nombre « d'autres membres du bureau » à 15.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un autre membre selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Antoine PORTIER, conseiller communautaire, en tant que membre du bureau.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Monsieur Antoine PORTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé membre du bureau

- IV- RESSOURCES HUMAINES

4.1. Adhésion au contrat-cadre titres restaurant mutualisé CDG 69

Conformément à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie

des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Ces prestations sont distinctes de la rémunération et sont accordées indépendamment du grade et de l'emploi occupé.

L'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 24 janvier 1984 indique que l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou établissement public détermine :

Le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale. Les modalités de leur mise en œuvre

Les collectivités peuvent gérer directement les prestations qu'elles versent à leurs agents. Elles peuvent également confier la gestion de tout ou partie de ces prestations à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

En outre, la loi a donné compétence aux centres de gestion pour souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, le cdg69 a conclu un contrat-cadre « Titres restaurant » portant sur les titres restaurant pour le compte des collectivités et les établissements du département du Rhône et de la Métropole de Lyon qui le souhaitent,

Les collectivités et établissements publics du département du Rhône et de la Métropole de Lyon peuvent adhérer à ce contrat-cadre par délibération après conclusion d'une convention avec le CDG 69 et ce, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Cette adhésion donne lieu à une participation pour la durée de validité du contrat-cadre qui s'élève pour la CAVBS compte tenu de ses effectifs, à 700 euros.

Après signature de cette convention avec le CDG 69, la CAVBS signera un certificat d'adhésion avec le titulaire du contrat-cadre et le CDG 69 permettant de bénéficier des prestations.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déterminer le type des prestations d'action sociale qu'il entend mettre en œuvre pour les agents de la collectivité et le montant des dépenses qu'il entend engager comme suit :

<i>Contrat-cadre</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Prix du marché</i>
<i>Titres Restaurant</i>	<i>Groupe Up Chèque déjeuner</i>	<i>Valeur faciale : 6€ Prise en charge par l'employeur : 60%, à la charge de l'agent 40.% Montant de 203 300 euros engagé par la collectivité titre indicatif pour l'année 2016</i>

de dire que les prestations ainsi définies seront versées aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires sur emplois permanents et non permanents (sous condition d'ancienneté et de temps de travail) pour les titres restaurant, de décider d'adhérer au contrat-cadre Titres restaurant à compter du 1^{er} janvier 2017, d'approuver la convention à intervenir avec le cdg69 permettant l'adhésion de la CAVBS au contrat-cadre Titres restaurant et autorise le Président à les signer, d'autoriser le Président à signer le certificat d'adhésion avec le prestataire retenu et le cdg69 et tout document nécessaire à l'exécution de cette adhésion et de dire que les dépenses inhérentes

à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

4.2. Formation – adoption du plan de formation 2016 -2018 et règlement intérieur de formation

Un plan de formation est un document obligatoire qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure. La formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu.

Le plan de formation permet :

- d'anticiper le développement de la structure,
- d'améliorer ses compétences et son efficacité,
- d'encadrer, d'évaluer les actions de formation.

Basé sur les orientations de la collectivité, le plan de formation de la CAVBS se donne les objectifs suivants pour la période 2016-2018 :

- remplir nos obligations de formation
- veiller à la santé et à la sécurité des agents et des administrés
- développer une culture commune au sein de la CAVBS et interroger sur les pratiques professionnelles
- mettre en œuvre les actions du projet de territoire et préfigurer la mutualisation
- donner aux agents la possibilité d'évoluer professionnellement et prévenir l'usure professionnelle

Ces objectifs seront revus et amendés annuellement et le plan de formation sera suffisamment souple pour intégrer en cours d'année des besoins non identifiés au moment de sa construction.

Pour la seule année 2016, ce plan est doté d'un budget de 94 000 euros. Il recense à la fois les formations jugées prioritaires par la collectivité, ainsi que les actions de formation identifiées dans le cadre des entretiens professionnels. Ce recensement ne présage toutefois pas de la recevabilité de ces dernières actions. Des arbitrages sont faits, au regard des disponibilités budgétaires, des nécessités de services et des priorités souhaitées par la collectivité.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces actions de formation, tant individuelles que collectives, sera faite prioritairement en collaboration avec le CNFPT au regard de la cotisation qui lui est versée annuellement (0.9 % de la masse salariale). La CAVBS fera également appel à d'autres organismes, afin de répondre aux besoins spécifiques.

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) : 20 heures par an et par agent, cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Il sera mis en œuvre pour les actions de perfectionnement, les formations aux savoirs fondamentaux, les préparations aux concours et examens dès lors que ces formations sont à l'initiative de l'agent et mentionnées dans le plan de formation.

L'ensemble des formations sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale.

Le règlement intérieur de formation précise les règles relatives aux conditions d'accès à la formation et les modalités d'exercice de celles-ci.

Il précise également les conditions de remboursement des frais engagés par les agents au titre des actions de formation.

Ce document a vocation à être pérenne même si des mises à jour peuvent être opérées régulièrement.

Le plan de formation 2016-2018 ainsi que le règlement intérieur ont été adoptés à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire du 19 mai 2016.

Ces dispositions prennent effet au 1^{er} juillet 2016.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le plan de formation 2016-2018,
tel que présenté et annexé à la présente délibération et d'approuver le règlement intérieur de
formation, tel que présenté et annexé à la présente délibération.*

4.3. Remboursement des frais de déplacement – adoption du règlement intérieur

Les fonctionnaires territoriaux et les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service pour effectuer une mission, pour suivre une action de formation, soit en relation avec les missions exercées soit en vue d'accéder à un nouvel emploi.

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n° 2007-23 du 23 janvier 2007 fixe les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics relevant de la fonction publique territoriale.

Il appartient au conseil communautaire d'approuver les taux de remboursement forfaitaire dans la limite des taux maximums fixés pour les personnels civils de l'Etat et préciser les modalités de remboursement des frais de transport relatifs à ces déplacements.

Ce décret ouvre également la possibilité de fixer pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service public l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission.

Après avis du comité technique paritaire du 19 mai 2016, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur joint au présent rapport.

Il est également proposé de fixer :

- L'indemnité forfaitaire de remboursement des frais de repas, pour les agents ou les élus en déplacement pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h pour le repas de midi et 18h et 21h pour le repas du soir suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils, soit 15,25 €
- L'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement sur l'ensemble du territoire, suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat, soit 60 € pendant la totalité de la période comprise entre 0h00 et 5h00 (chambre et petit déjeuner) à l'exception de Paris et des villes de + 400 000 habitants où, compte tenu des tarifs élevés pratiqués par l'hôtellerie, le montant remboursé des frais d'hébergement sera plafonné à 100 €, cette dernière disposition s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est demandé d'approuver le remboursement des frais de transport dans les conditions suivantes :

- Utilisation du train : sur la base du billet SNCF le moins cher et sur la base du billet SNCF 1^{ère} classe de façon exceptionnelle après autorisation expresse de l'autorité territoriale
- Utilisation du véhicule personnel : sur la base d'une indemnité kilométrique fixée à 0.25 cts/kilomètre indépendamment de la puissance fiscale du véhicule, dès lors que l'intérêt du service le justifie et que l'agent a reçu l'accord préalable de l'autorité territoriale pour utiliser son véhicule personnel

- Utilisation de l'avion : de manière exceptionnelle et sur la base du tarif de la classe la plus économique après accord de l'autorité territoriale
- Utilisation du taxi : sur de courtes distances, soit en cas d'absence permanente ou occasionnelle de moyens de transport en commun, soit lorsqu'il y a obligation de transporter du matériel lourd, encombrant ou précieux, soit pour une expertise médicale à la demande de l'employeur
- Remboursement des frais de péage, parking et transports en commun sur présentation des justificatifs
- Remboursement des frais de déplacement lorsque les agents participent aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel. Dans ce cas, le remboursement est limité aux indemnités kilométriques ou billet de transport en commun, à raison d'une seule opération (concours ou examen/épreuves d'admissibilité + épreuve d'admission) par année civile. Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas pris en charge.

Les dispositions prévues ci-dessous concernent les fonctionnaires territoriaux, les agents non titulaires de droit public et droit privé ainsi que les élus.

Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur concernant le remboursement des frais de déplacements aux agents de la CAVBS, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

4.4. Utilisation des véhicules de service – adoption du règlement intérieur

La CAVBS dispose d'un parc de véhicules mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

La bonne gestion de ce parc impose que les utilisateurs soient informés des conditions relatives à son emploi et les respectent.

Elles définissent notamment les règles concernant l'entretien technique des véhicules et précisent les contraintes juridiques qui s'imposent à la collectivité et à ses agents. A ce titre, tout utilisateur d'un véhicule de service doit signer ce règlement intérieur préalablement à la première réservation de voiture.

Tel est l'objet du règlement annexé à la présente délibération qui a fait l'objet d'une présentation au comité technique paritaire du 19 mai 2016. Un avis favorable a été rendu à l'adoption de ce règlement intérieur.

Ces dispositions prendront effet au 1^{er} juillet 2016.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules de service tel que présenté et annexé à la présente délibération.

4.5. Modification du tableau des effectifs

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux besoins des services, il est proposé les modifications suivantes :

Conservatoire de musique

Réduction du temps de travail d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1^o classe à temps non complet (16.5/20 → 15.5/20)

Augmentation du temps de travail d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^o classe à temps non complet (11.25/20 → 12.25/20)

Avis du CTP du 15/06/2016

Date d'effet : 1^{er} septembre 2016

Services techniques – service assainissement

Création de 2 postes de technicien territorial avec le passage en régie du service assainissement sur les périmètres de l'ex CCBNM et ex SIAV, et notamment la gestion directe de l'exploitation des réseaux par les services de la CAVBS

Grades autorisés :

- *Technicien territorial*
- *Technicien territorial principal 2^e classe*
- *Technicien territorial principal 1^e classe*

Ces postes seront pourvus statutairement et seront dotés du régime indemnitaire applicable aux agents du cadre d'emploi.

En cas d'appel à candidatures infructueux, ces emplois seront pourvus contractuellement en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Date d'effet : 1^{er} novembre 2016

Création d'un poste de technicien territorial chargé du suivi technique des contrats de délégation de service public, du contrôle des obligations réglementaires, du contrôle des données fournies par les délégataires et leur exploitation au sein des services techniques.

Le délégataire actuel VEOLIA versera une participation financière de 80 000 € qui sera répartie entre le financement de ce poste et le financement d'une partie du poste de l'agent chargé du contrôle financier de la DSP (avenant n° 8)

Grades autorisés :

- *Technicien territorial*
- *Technicien territorial principal 2^e classe*
- *Technicien territorial principal 1^e classe*

Date d'effet : 1^{er} septembre 2016

Cabinet du Président

Création d'un poste de collaborateur de cabinet dont l'ouverture d'un poste est possible compte tenu de la state démographique de la CAVBS.

Ses missions seront les suivantes :

- Assurer la mise en œuvre et le pilotage du projet communautaire
- Participer à la cohérence et à la dynamique de l'équipe
- Suivre les dossiers et projets à fort enjeu politique

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, la rémunération sera fixée dans les limites suivantes pour que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour,

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent. Ces crédits seront prévus pour la durée du mandat du Président.

Cet emploi sera pourvu contractuellement en application de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2016

La dépense résultant de ces mesures sera inscrit au budget 2016 au chapitre et articles prévus à cet effet.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le rapport ci-dessus.

4.6. Travail du dimanche et jours fériés

Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

Les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires peuvent percevoir l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés les personnels appelés à assurer leur service entre 6 heures et 21 heures les dimanches et jours fériés dans le cadre de la durée hebdomadaire de travail.

Les agents affectés à l'accueil des musées ainsi que ceux affectés aux équipements sportifs ouverts le dimanche sont concernés.

Taux horaire : 0,74 € par heure effective de travail.

- Arrêté ministériel du 19 août 1975 (JO du 2 septembre 1975) modifié par arrêté ministériel du 15 novembre 1976 (JO du 8 décembre 1976)

- Arrêté ministériel du 31 décembre 1992 (JO du 16 janvier 1993)

Indemnité pour service jour férié

Le décret 2002-856 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnité à l'indemnisation des personnels des corps d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication et des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France effectuant leur service un jour férié est transposable à la filière culturelle territoriale en faveur de catégorie C du cadre d'emploi adjoints territoriaux du patrimoine pour les grades suivants :

- Adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe
- Adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Le régime indemnitaire ne peut être attribué que pour les agents exerçant de façon régulière les services de jours fériés. Les agents concernés sont affectés soit au service d'accueil, de surveillance de la sécurité des salles et des publics ou du petit entretien des locaux. Les sites concernés sont les musées.

Les dimanches de Pâques et de Pentecôte, ainsi que tous les jours fériés, y compris lorsqu'ils coïncident avec un dimanche sont pris en compte mais ne se cumulent pas avec l'indemnisation pour travail régulier dominical.

Un arrêté individuel d'attribution est établi pour chacun des bénéficiaires (fonctionnaires et non titulaires)

Montant journalier de référence de l'ISTF dans les conditions ci-après :

- 3,59/30^{ème} du traitement brut mensuel de l'agent lorsque l'établissement ou le service est fermé au public.
- Majoration de 18 % lorsque l'établissement ou le service est ouvert au public.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les indemnités applicables lors de travail le dimanche ou un jour férié.

4.7. Mise à disposition partielle auprès de la CAVBS de la directrice des affaires culturelles de la ville de Villefranche

La proposition de construction d'une politique culturelle décloisonnée et transversale comprenant 4 dénominateurs communs (éducation culturelle, numérique, aménagement du territoire et partenariat avec le champ du privé) a été étudiée à l'échelle de la Ville et de la CAVBS.

La co-construction du projet culturel de territoire contribuera à :

- La mise en place d'un plan local d'éducation culturelle en partenariat avec les musées et le conservatoire

Pour permettre la réalisation de ces différents projets, il est proposé la mise à disposition partielle de l'actuelle directrice des affaires culturelles, auprès de la CAVBS.

Cette mise à disposition à hauteur de 30 % du temps de travail de l'intéressée prendrait effet au 1^{er} juillet 2016, après signature d'une convention de mise à disposition entre la Ville, la CAVBS et l'agent.

Cette convention fixera les modalités pratiques de cette mise à disposition : temps de travail, missions confiées, responsabilité hiérarchique, moyens à disposition... ainsi que les modalités financières, à savoir remboursement du salaire et des charges proportionnellement à la quotité de travail affectée à l'agglomération (à savoir 30 %).

Ce remboursement s'effectuera selon les modalités fixées par convention.

Il convient donc d'informer le conseil communautaire de cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention susmentionnée.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de cette information et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

4.8. Mise à disposition partielle auprès de la CAVBS d'un agent de maintenance de la commune de Vaux-en-Beaujolais

La prise en compte d'un certain nombre d'équipements par la CAVBS génère une maintenance et un entretien parfois difficile à réaliser par les services de la communauté.

C'est le cas du matériel et des équipements installés sur le territoire de la commune de Vaux-en-Beaujolais (pôle œnotouristique, jardinières parlantes, musée Chevalier, théâtre...)

Pour faciliter la maintenance de ces différents équipements, il est proposé la mise à disposition partielle d'un technicien de la commune, grade agent de maîtrise, auprès de la CAVBS.

Cette mise à disposition à hauteur d'une heure hebdomadaire prendra effet au 1^{er} juillet 2016 après signature d'une convention de mise à disposition entre la commune, la CAVBS et l'agent.

Il convient donc d'informer le conseil communautaire de cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention susmentionnée.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte de cette information et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

- V - COHESION SOCIALE

5.1. Convention d'objectifs avec l'association AIDE pour la mise en œuvre de l'action « Brigade de vacataires »- autorisation donnée au Président de la signer

Monsieur CHARRIN rappelle que dans le cadre de sa compétence obligatoire « Développement économique » et plus particulièrement « actions de développement économique », la CAVBS entend soutenir les projets permettant une diversification de l'offre locale d'insertion.

De plus le Contrat de Ville « 2015/2020 », a précisé dans le pilier « Economie, emploi, insertion », l'objectif opérationnel de consolider et développer l'offre d'insertion.

La CAVBS entend donc continuer à soutenir le projet initié, conçu et mis en œuvre depuis 2009 par l'association intermédiaire AIDE, de l'action « Brigade de vacataires », en direction des jeunes adultes (18/26 ans) en difficulté d'insertion, issus des quartiers prioritaires et des résidences sociales.

La réglementation impose la signature d'une convention avec toute association bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €. Le conseil communautaire a voté une subvention de 135 000 euros pour cette action.

La convention est proposée pour une période allant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 avec un coût prévisionnel de 67 750 € pour le deuxième semestre 2016 et de 135 500 € pour l'année 2017.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Madame LEBAIL dit qu'elle est interrogative sur ce dispositif. Elle a sans succès essayé de chercher s'il existait des dispositifs équivalents dans d'autres collectivités. Dans la convention, il est proposé qu'il y ait un bilan. Elle demande à ce propos, s'il y a eu pour les années précédentes, la présentation d'un bilan de cette action en termes de qualité de service, de suivi des personnes et de la valeur ajoutée économique de ce dispositif. Elle aimerait comprendre pourquoi on passe d'une prestation de service à une subvention avec une association qui est toujours AIDE. Est-ce que c'est réellement l'association AIDE qui va maintenant construire le projet ? Elle a eu l'information que ce dispositif concerne environ 45 jeunes sur l'année. Ces jeunes sont employés pendant trois semaines renouvelables une fois. Depuis 2009, 270 jeunes ont donc été concernés par ce dispositif. Il est possible de s'interroger sur ce que ce dispositif leur à apporter dans leur parcours professionnel. Elle fait remarquer que sur le territoire il y a des SIAE qui parfois peinent à fonctionner. Elle considère qu'AIDE est une association et non pas une SIAE. Le dispositif de la brigade de vacataires devrait être porté par une SIAE. Elle trouve qu'il y a une concurrence qui n'est pas saine sur le territoire. Elle fait remarquer que la somme allouée de 135 000 euros est importante, ce qui fait qu'il est normal de s'interroger sur les finalités et le bilan de ce dispositif.

Monsieur CHARRIN rappelle que ce dispositif a été créé en 2009. Il faut appréhender ce dispositif comme le degré "zéro" de l'insertion. Il s'adresse à des jeunes vraiment très éloignés de l'emploi et que l'on ne retrouve dans aucune structure institutionnelle (mission locale, pôle emploi...). Ces jeunes sont donc récupérés par ce dispositif. Auparavant, l'agglomération travaillait directement par le biais d'une prestation de service avec la société Formavente. Maintenant Formavente n'est qu'un sous-traitant de l'association AIDE. Les chantiers réalisés

dans le cadre de la brigade de vacataires ont une durée de trois semaines. Ce dispositif permet de remettre "le pied à l'étrier" à certains jeunes. Certains ont d'ailleurs pu enchaîner sur un parcours d'insertion dans des structures classiques telles que les ACI ou les EI. Le problème c'est le lien entre le dispositif de la brigade de vacataires et les structures d'insertion pour assurer la continuation du parcours. Monsieur CHARRIN dit qu'est en train de se mettre en place un rapprochement entre toutes les structures œuvrant dans le domaine de l'insertion et cela afin d'éviter les "blancs" dans le suivi des jeunes qui entrent dans les dispositifs d'insertion. Monsieur CHARRIN confirme que le dispositif de la brigade de vacataires touche en moyenne 40 jeunes par an. Pour la plupart d'entre eux, ce passage dans le dispositif s'est révélé positif. Monsieur CHARRIN dit que jusqu'à présent il n'y a pas eu d'évaluation du dispositif. Il dit qu'il n'y a pas de concurrence sur ce segment de l'insertion.

Madame LEBAIL dit qu'elle ne parlait pas de concurrence entre les publics mais entre les structures. Elle a regardé ce qui se faisait dans les autres agglomérations et a pu constater que cette activité est confiée au SLAE. Elle pense qu'il serait intéressant vu la somme dépensée, qu'il y ait un bilan qualitatif de cette action. Est-ce que réellement l'argent public consacré à ce dispositif est utile aux jeunes qui sont passés par la brigade de vacataires ? Elle dit qu'il y a d'autres dispositifs de droit commun sur la question de l'insertion. Le dispositif de la brigade de vacataires a été "inventé" par l'agglomération de Villefranche.

Monsieur le Président dit qu'il prend acte de la demande de Madame LEBAIL. Une réponse lui sera faite. Il dit que l'agglomération n'a rien inventé car ce dossier est opérationnel depuis 2009 et il a déjà été évoqué au conseil lors du vote sur le contrat de ville. Il demande à Madame LEBAIL de se rapprocher de Monsieur CHARRIN afin d'obtenir des réponses plus précises à ses questions.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec l'association AIDE pour la mise en œuvre de l'action « Brigade de vacataires » et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

5.2. Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique

Dans ce cadre, et en application de l'article L. 3233.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental souhaite apporter, dans un esprit non concurrentiel, son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les missions proposées par le Département au moyen de son agence technique relèvent des thématiques suivantes:

- Voirie / aménagement de l'espace public
- Bâtiment / maîtrise de l'énergie
- Eau / assainissement / cours d'eau
- Aides Européennes
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires, cf. annexe 3)

C'est dans le cadre de la dernière mission « ingénierie sociale » que le Président du conseil départemental a proposé son assistance technique gratuite par lettre en date du 17 février dernier pour la formalisation d'un diagnostic territorial qui permettra de définir les axes prioritaires du futur Contrat Local de Santé (CLS) qui devrait être porté par l'agglomération. Le CLS est un véritable outil de cohésion sociale et territoriale et qui permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé.

Il est rappelé que l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé est une des actions qui a été retenue dans le cadre du futur projet de territoire (fiche n°28).

Il convient de confirmer contractuellement l'engagement pris par le Président du conseil départemental d'une assistance technique à l'élaboration d'un diagnostic territorial préalable à la conclusion d'un CLS par la signature d'une convention plus générale relative à l'offre départementale d'ingénierie publique.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

- VI - SOCIAL

6.1. Délégation de service public pour la gestion du centre funéraire crematorium – rapport d'activité 2015

Le centre funéraire crematorium est géré par la société OGF dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le service durant l'année 2015 n'a pas connu de modification.

Le nombre de crémation réalisée durant l'année a continué à progresser mais de façon modérée par rapport à l'année 2014 : 837 crémations (824 crémations en 2014), soit une progression de 1,6%.

223 admissions ont eu lieu à la chambre funéraire (212 en 2014) soit une progression de 5,19%.

La destination des cendres se répartit entre le columbarium ou la sépulture de famille (51%) et la dispersion (44%), 5% d'urnes étant en dépôt dans l'attente de la décision des familles.

En 2015, les charges d'exploitation y compris les amortissements techniques s'élèvent à 402 093 € (390 131 € en 2014) et les recettes à 459 570 € (447 766 € en 2014) soit un résultat avant impôt de 57 477€ (57 635 € en 2014).

L'agglomération a perçu une redevance d'un montant de 130 680 € (127 374€ en 2014).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2015 concernant le service public du centre funéraire – crematorium

- VII - PETITE ENFANCE

7.1. Convention d'objectifs avec l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants »

L'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants » gère un multi accueil petite enfance, « l'île aux enfants » de 66 places situé rue Bointon à Villefranche sur Saône, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement de 66 places d'accueil collectif dont 60 places d'accueil régulier et 6 places d'accueil occasionnel pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} août 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la caisse d'allocation familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Maintenir les locaux mis à disposition, 231 rue Bointon à Villefranche sur Saône en bon état
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour une durée d'un an et l'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant de 324 568 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants » et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2016.

7.2. Convention d'objectifs avec l'association les p'tits loups du Nizerand Morgon

L'association les p'tits loups du Nizerand Morgon gère un multi accueil petite enfance, « maison petite enfance les p'tits loups » de 24 places situé le Bourg à Cogny, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement en gestion parentale de 24 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} août 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la Caisse d'Allocation Familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Maintenir les locaux mis à disposition, le Bourg à Cogny en bon état,
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour une durée d'un an et l'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant de 128 250 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association les p'tits loups du Nizerand Morgon et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2016.

7.3. Convention d'objectifs avec l'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence

L'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence (SLEA) gère un multi accueil petite enfance, « la villa Suzanne » de 24 places situé rue du Collège à Villefranche sur Saône, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement de 24 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1er août 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la caisse d'allocation familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour l'année 2015 et l'année 2016 et l'agglomération s'engage à verser une subvention annuelle d'un montant de 160 000 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

-VIII - PATRIMOINE

8.1. Dépôts d'un agenda d'accessibilité programmée

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 – art 3 indique :

« Le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L. 111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée. »

Le patrimoine de l'AVBS est composé de 42 Etablissements Recevant du Public qui doivent faire l'objet d'une mise en accessibilité et qui entrent dans le dispositif d'Ad'Ap pour un montant de travaux estimé à 499 643 € TTC.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des travaux selon les établissements et les années.

N° ERP	Obstacle	Type	Classé	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
1	Musée Claude Bernard	Y	5								
2	Palais Omnisports + logement gardien	X	1					53 890 €	- €		
3-4	Rugby-Tribunes Terrain	PA	1	- €	- €	- €	48 299 €	- €	- €		
5	COMPLEXE ESCALE (Club House-Vestiaires)	N,W+X	5	- €	- €	23 180 €	- €	- €	- €		
6	Nautile	X	2	- €	44 200 €	- €	- €	- €	- €		
7	Ecole de Musique	R,S,L,Y	2	- €	- €	- €	- €	- €	19 980 €		
8	Gymnase Limas	X	2	12 710 €	- €	- €	- €	- €	- €		
9	CEP	N	3	- €	- €	40 540 €	- €	- €	- €		
10	MDEF	W	4	- €	- €	- €	- €	- €	26 630 €		
11	A SEGUN	X	4	- €	- €	- €	- €	42 500 €	- €		
12	LES MINI POUSSSES	R	4	800 €	- €	- €	- €	- €	- €		
13	LE VERGER	R	4	4 700 €	- €	- €	- €	- €	- €		
14	TCAV	X	5	8 690 €	- €	- €	- €	- €	- €		
15	FUNERARIUM	V	3	- €	24 200 €	- €	- €	- €	- €		
16	3 POMMES	R	5	2 000 €	- €	- €	- €	- €	- €		
17	MANEGE ENCHANTE	R	5	3 850 €	- €	- €	- €	- €	- €		
18	LA SALAMANDRE	R,W	5	700 €	- €	- €	- €	- €	- €		
19	DIABLOTTINS	R	5	1 500 €	- €	- €	- €	- €	- €		
20	CONTRAT VILLE	W	5	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
21	HIPPOCAMPE	J	5	1 280 €	- €	- €	- €	- €	- €		
22	STEP	W	5	2 240 €	- €	- €	- €	- €	- €		
23	BX AGGLO			4 080 €	- €	- €	- €	- €	- €		
24	Clos de Milly	W	5	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
25	Tennis Lacenas (club house)	X	5	- €	- €	- €	- €	- €	23 000 €		
26	Stade Denise (vestiaires)	X	5	- €	- €	- €	8 400 €	- €	- €		
27	Ecole de Musique Jassans	R	5	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €		
28	Salle CHAMONARD	R	5	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
29	Maison Natale - C Bernard	Y	5	- €	1 000 €	- €	- €	- €	- €		
30	Pole Clochemerle	Y	5	- €	1 000 €	- €	- €	- €	- €		
31	Pole Musée G Chevallier	Y	5	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
32	La Souris Verte	R	5	600 €	- €	- €	- €	- €	- €		
33	La Vallée des P'tits Bouchons	R	5	600 €	- €	- €	- €	- €	- €		
34	P'tits Loups	R	5	800 €	- €	- €	- €	- €	- €		
35	La Maison Cachou	R	5	300 €	- €	- €	- €	- €	- €		
36	Les Copains d'Abord	R	5	1 200 €	- €	- €	- €	- €	- €		
37	Ecole de Musique Limas	R	5	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
38	Les Petits Gones	R	5	3 000 €	- €	- €	- €	- €	- €		
39	La Turbulente	R	5								
40	L'île aux enfants	R	5	2 890 €	- €	- €	- €	- €	- €		
41	Jardin Papillon	R	5								
42	Musée Prieuré	Y	5								
				Nouvelle construction à St Georges							
				Déménagement à la Salamandre en 2016							
				A voir avec commune propriétaire : bâtiment classé							
				Total HT	51 550 €	70 400 €	63 720 €	66 699 €	96 390 €	69 610 €	
				Total TTC	61 860 €	84 480 €	76 464 €	80 039 €	115 668 €	83 532 €	
				Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur BAGHDASSARIAN dit qu'il pensait que ce dossier devait être déposé avant le 27 décembre 2015.

Monsieur REVERCHON confirme que l'agglomération est en retard dans le dépôt de ce dossier et cela en raison de la remise tardive des diagnostics.

Monsieur BAGHDASSARIAN remarque qu'il y a une somme de 1000 euros pour la maison natale de Claude Bernard et une autre du même montant pour le pôle de Clochemerle. Il souhaite savoir en quoi consistent les travaux.

Monsieur REVERCHON dit qu'il n'a pas le détail des travaux. Une réponse sera apportée ultérieurement.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions..

En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter la répartition des travaux selon les établissements et les années comme indiqué dans le tableau ci-dessus et d'autoriser le Président à déposer en Préfecture un Agenda d'Accessibilité programmée.

- IX – ENVIRONNEMENT

9.1. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – avis du conseil communautaire

Il est annexé à la présente note, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'évacuation des ordures ménagères exécuté en 2015.

- X - EAU/ASSAINISSEMENT

10.1. Convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a rendu impossible le financement par le Département, des opérations de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif des particuliers.

Afin de ne pas pénaliser les particuliers ayant déposé un dossier de demande d'aide, le Département du Rhône propose d'établir une convention de mandat afin de permettre l'attribution et le versement de l'aide à la CAVBS.

La convention est à établir entre la CAVBS et le Département, pour permettre à la CAVBS de procéder ensuite aux versements des aides aux particuliers.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Il demande s'il y a des abstentions, des oppositions.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention de mandat à passer avec le Département et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

10.2. Avenants n° 8 au contrat de délégation de service public VEOLIA

Suite à l'audit des contrats eau et assainissement de l'ex-CAVIL confié au bureau d'études STRATORIAL, à une évolution de la réglementation des services eau et assainissement (loi WARSMANN, BROTTES, etc...) et à l'intégration de nouveaux équipements (bassins d'orage notamment), la Collectivité a engagé avec son délégataire une renégociation de ses contrats permettant d'aboutir à la prise en charge de prestations complémentaires.

Pour rappel, le contrat de délégation en question arrive à son échéance au 31 décembre 2018 et l'avenant présenté prendra effet au 01 juillet 2017.

Les objectifs principaux recherchés étaient :

1. L'intégration des nouvelles obligations réglementaires dans les missions du délégataire,
2. L'intégration de nouveaux ouvrages et prestations dans le contrat (ex : sectorisation, suivi analytique du champ captant, exploitation du dispositif de surveillance piézométrique),
3. Une amélioration de la gestion patrimoniale des 2 services,
4. Une participation financière au contrôle interne (par les services de l'agglomération) de la délégation,
5. Une prise en charge technique et financière de travaux de renouvellement ou d'amélioration du patrimoine délégué.

Les 2 avenants proposés répondent à ces objectifs sans modifier les conditions tarifaires du contrat.

Ainsi l'avenant n°8 du service eau potable permet :

- 1.1 L'intégration des obligations réglementaires relatives au Guichet Unique, celles imposées par les lois Warsmann et Brottes.
- 1.2 L'intégration et l'exploitation des dispositifs de sectorisation du réseau d'eau potable, de surveillance piézométrique, du suivi analytique des puits.
- 1.3 L'amélioration de la gestion patrimoniale avec diagnostics de vannes, feeders, conduites, puis l'amélioration des modèles de données eau avec identification de 500 branchements sensibles, la création d'un îlot technique visant à améliorer le rendement du réseau et maîtriser les consommations.
- 1.4 La réalisation de travaux de renouvellement de canalisations eau potable.
- 1.5 Une participation aux frais de contrôle de la délégation à hauteur de 80 000 €/an permettant la création d'un poste de technicien dédié à la DSP (intégration de données patrimoniales, contrôles de terrains, etc...).

Globalement l'intégration de ces nouvelles prestations pour le service eau potable représente une valeur de 337.251 € par an sur 2,5 ans.

L'avenant n°8 du service assainissement permet :

- 2.1 L'intégration de nouveaux ouvrages tels que les bassins d'orage du Peloux et de la Barre et leurs postes de relevage, la prise en charge par le délégataire des charges d'électricité, de fourniture d'eau potable pour la STEP.
- 2.2 L'évolution du modèle de données assainissement.
- 2.3 La réalisation de travaux de renouvellement.

Globalement l'intégration de ces nouvelles prestations pour le service assainissement représente une valeur de 199 031 € par an sur 2,5 ans.

L'ensemble de ces éléments est décrit dans le cadre des annexes ci-jointes.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Madame LEBAIL dit qu'elle souhaite poser quatre questions. Tout d'abord elle a vu que la station d'épuration de Limas était supprimée. Les effluents seront donc transférés sur la station d'épuration située à Villefranche. Elle voudrait savoir si cette station est en capacité d'absorber ces nouveaux effluents. Ensuite, dans la convention il est noté qu'un dégrèvement peut être consenti sur la facture de l'utilisateur si notamment il y a une fuite d'eau après le compteur. Il n'y a aucune précision sur la nature du dégrèvement. Elle dit qu'il y a une réglementation très précise sur ce point. S'il s'agit de cette réglementation il serait bien de l'indiquer car cela confortera les droits des usagers. Pour continuer, elle dit qu'il est noté que la collectivité a à sa charge la création des 14 piézomètres et la campagne analytique jusqu'au 1^{er} janvier 2017 et

ensuite cette prestation sera confiée au délégataire. Elle demande pourquoi cette charge n'est pas confiée tout de suite au délégataire. Enfin, elle demande si cet avenant a fait l'objet d'un travail avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Elle tient à faire également une remarque sur cet avenant. Elle trouve qu'il est positif car ses nouvelles dispositions vont dans le sens d'un renforcement du contrôle de l'autorité délégante. Par ailleurs, elle demande, dans la mesure où le contrat se termine en 2018, s'il est possible d'envisager de travailler à une régie publique ou au moins une étude pour connaître les avantages et les inconvénients d'un passage de la gestion du service en régie publique. Elle rappelle que de nombreuses villes l'ont fait et elle pense notamment à la dernière en date qui est celle de Nice.

Monsieur DUMONTET répond que la suppression de la station d'épuration de Limas est ancienne car il se souvient, sous le précédent mandat, avoir été invité à l'inauguration du bassin de substitution. Cette suppression effective en termes d'exploitation, n'avait pas fait l'objet d'une régularisation contractuelle. Il poursuit en disant que les dispositions des lois Warsmann et Brottes sont intégrées dans cet avenant. La loi Warsmann concerne les fuites et fixe très précisément les contours de ce qu'il est possible de facturer à l'utilisateur. Il n'est pas possible d'aller au-delà du doublement de la consommation moyenne du foyer. La loi Brottes interdit les coupures d'eau même si l'utilisateur ne paye pas. Par voie de conséquence, cela a un impact sur les ressources financières de l'agglomération et du délégataire. Sur la question des piézomètres et de leur gestion par le délégataire et cela seulement à compter du 1^{er} janvier 2017, cela s'explique car ces derniers ne sont pas encore implantés et vont l'être au deuxième semestre de cette année. Sur la participation de la CCSPL aux négociations, il dit que l'agglomération n'a pas fait participer cette instance de consultation aux négociations. Une réunion de cette commission va avoir lieu très prochainement et à cette occasion, les dispositions des avenants seront présentées et il sera répondu aux questions posées par l'ARBUE. Sur la question de la gestion en régie publique du futur contrat, il est clair qu'à minima il y aura une étude. C'est une obligation de se poser la question de savoir si l'agglomération a intérêt ou non à passer dans un mode de gestion public global ou partiel comme cela va être le cas dans la gestion du service public de l'assainissement sur le territoire Nord-Ouest de l'agglomération. Il dit que dans deux ou trois mois, sera établie une stratégie de fin de contrat. Une négociation de sortie de contrat a actuellement lieu avec VEOLIA.

Monsieur MANDON voudrait intervenir dans le cadre de l'agenda 21 en lien avec le nouveau système de filtration qui devrait coûter une somme qui va avoisiner les 10 millions d'euros. Il déplore dans ce dossier le fait qu'il n'a pas été prévu la filtration du calcaire. Sur le réseau qui provient de la station de Beauregard il y a beaucoup de calcaire. Il trouve dommage que pour un tel investissement, l'agglomération ne décide pas de mettre ce système de filtration. L'agglomération serait gagnante sur tous les travaux à faire sur le réseau et sur les matériels. Cet investissement serait bénéfique également aux usagers car la plupart d'entre eux, a investi dans des filtres à eau. Il pense qu'avec une légère augmentation du prix de l'eau, d'après ses informations, de l'ordre de 10 centimes par m³ et 20 centimes avec les taxes, il ne serait plus nécessaire aux usagers d'avoir un système individuel de filtration du calcaire. Cela représenterait un coût de 20 euros par an et par famille. Monsieur MANDON pense qu'il faudrait peut-être revoir la programmation initialement prévue sur cet investissement.

Monsieur DUMONTET dit qu'il va faire une réponse brève mais il s'engage à en faire une plus argumentée lors d'un prochain conseil ou prochain bureau. Tout d'abord, il dit qu'un certain nombre d'utilisateurs ont acquis ce matériel de décarbonatation et si la facture d'eau augmente pour cette raison, ils se verraient pénaliser. Il ajoute que lorsque les élus ont dû prendre une décision sur l'investissement concernant la station de Beauregard, des experts, en l'occurrence les représentants du cabinet Merlin, ont présenté des projets pour le traitement de l'eau avec une option pour la décarbonatation. Il se souvient que le fait de mettre en place une installation de décarbonatation n'était pas inaccessible en termes d'investissement. Par contre, en termes d'exploitation, il se souvient (il apportera des éléments plus précis ultérieurement)

que le coût était doublé. Il faut donc être très prudent sur l'annonce d'une augmentation limitée de 10 ou 20 centimes de la facture d'eau comme évoqué. Ce dossier a été présenté devant le comité de pilotage politique de cette opération et les élus, assistés des services techniques, ont rejeté l'idée de faire de la décarbonatation. Il dit que rien n'est définitivement figé et s'il y avait eu une grosse erreur dans le dossier qui a été présenté, il serait tout à fait possible de prendre une autre décision car il s'agit d'un équipement spécifique qui ne remet pas en cause les autres dispositions de filtration.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions.. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de l'avenant n° 8 au cahier des charges pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement passé avec VEOLIA, d'accepter les termes de l'avenant n° 8 au cahier des charges pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable passé avec VEOLIA et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Avant de passer au vote, Monsieur le Président tient à remercier Monsieur DUMONTET et les services pour le travail réalisé.

Monsieur DUMONTET remercie également le Directeur des services techniques et l'ensemble de ses collaborateurs.

Monsieur le Président souhaite remercier tous les élus et les services pour le travail qui a été fait sur ce premier semestre 2016. Des conférences de presse se mettent en place tous les mois et la première a eu lieu la semaine dernière sur le thème du développement économique. Cette agglomération avance, se construit et cela fait plaisir de voir l'investissement des maires et des élus de toutes les communes. Il souhaite à tous de très bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Daniel FAURITE
Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "DF", written over a horizontal line.